



Comptes annuels

2021

Sommaire

Page 1 Comptes 2021

**Page 41 Compte d'emploi annuel
des ressources
année 2021**

APF France handicap
Reconnue d'utilité publique

SIEGE NATIONAL :
17, bd Auguste Blanqui - 75013 Paris
Tél.: 01 40 78 69 00

www.apf-francehandicap.org

Comptes 2021



Bilan	page	2
Compte de résultat	page	4
Tableau de financement.....	page	6
Annexe aux comptes de l'exercice	page	7
Rapport du commissaire aux comptes	page	33
Description de l'activité.....	page	37

Bilan au 31 décembre 2021 - Actif

(en euros)	Exercice clos le 31.12.2021			31.12.2020
	Montant brut	Amortissements dépréciations	Montant net	Montant net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles (note 4)				
Frais d'établissement	3 094 266	2 771 253	323 013	357 382
Frais de recherche et développement	729 440	540 593	188 847	185 570
Donations temporaires d'usufruit				
Logiciels, droits et autres valeurs similaires	15 863 183	9 708 202	6 154 981	6 986 203
Autres	1 070 755	303 952	766 803	182 627
Avances et acomptes	263 723		263 723	183 119
Immobilisations corporelles (note 5)				
Terrains	21 754 692	2 525 391	19 229 301	19 376 398
Constructions	387 343 500	232 344 945	154 998 555	159 649 527
Installations techniques, matériel et outillage	85 670 193	69 638 592	16 031 601	14 224 761
Autres	135 706 958	99 428 420	36 278 538	29 752 795
Immobilisations corporelles en cours	12 121 464		12 121 464	6 423 553
Avances et acomptes	5 464 430		5 464 430	1 542 308
Biens reçus par legs ou donat. destinés à être cédés (note 6)	10 887 358		10 887 358	11 759 119
Immobilisations financières (note 7)				
Titres immobilisés	318 981		318 981	276 352
Prêts	199 191		199 191	196 066
Autres	1 910 641		1 910 641	1 766 141
Total de l'actif immobilisé	682 398 777	417 261 348	265 137 429	252 861 922
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (note 8)				
Matières premières & autres approvisionnements	7 082 093	371 750	6 710 343	4 816 326
En-cours de production (biens et services)	1 180 083	1 645	1 178 438	738 941
Produits intermédiaires et finis	1 270 494	15 637	1 254 857	926 034
Marchandises	303 071		303 071	338 521
Avances & acomptes versés sur commandes	1 730 582		1 730 582	1 849 240
Créances (note 9)				
Usagers, redevables et comptes rattachés	57 454 355	1 342 822	56 111 533	50 735 301
Clients et comptes rattachés	33 321 714	1 702 451	31 619 263	34 181 790
Créances reçues par legs ou donations	6 847 639		6 847 639	4 704 159
Autres	42 939 613	81 176	42 858 437	46 312 117
Valeurs mobilières de placement (note 10)	95 616 938	44 000	95 572 938	101 325 711
Disponibilités (note 11)	94 302 363		94 302 363	76 498 356
Charges constatées d'avance	3 376 152		3 376 152	2 844 546
Total de l'actif circulant	345 425 098	3 559 482	341 865 616	325 271 044
Charges à répartir sur plusieurs exercices	2 365 450		2 365 450	2 469 950
	2 365 450		2 365 450	2 469 950
TOTAL DE L'ACTIF	1 030 189 326	420 820 830	609 368 495	580 602 916
Engagements reçus (hors-bilan)				
Legs nets à réaliser, acceptés par le Conseil d'administration après la clôture de l'exercice			1 868 746	178 321
Autres :			17 705 262	18 681 112

Bilan au 31 décembre 2021 - Passif

(en euros)	31.12.2021	31.12.2020
Fonds propres (note 12)		
Fonds propres sans droit de reprise (note 13)	21 336 548	21 215 125
Fonds propres avec droit de reprise (note 14)	382 281	382 281
Ecarts de réévaluation	434 502	434 502
Réserves (note 15)		
Réserves des activités médico-sociales	125 536 975	117 195 831
Autres réserves	76 287 213	74 692 381
Report à nouveau (note 16)		
Report à nouveau des établissements et services médico-sociaux	21 645 268	8 774 079
Report à nouveau des établissements sanitaires	3 143 977	2 584 878
Report à nouveau des activités en gestion directe	-72 193 155	-73 979 214
Résultat de l'exercice (note 17)		
Résultat de l'exercice des établissements et services médico-sociaux	-1 743 224	19 106 414
Résultat de l'exercice des établissements sanitaires	761 093	559 100
Résultat de l'exercice des activités en gestion directe	-3 240 801	3 717 886
Situation nette	172 350 677	174 683 263
Subventions d'investissement (note 18)	28 204 018	21 583 101
Provisions réglementées (note 19)	23 128 868	22 655 374
Total des fonds propres	223 683 562	218 921 739
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs et donations (note 20)	16 990 307	16 422 536
Fonds dédiés (note 21)	103 348 917	98 920 404
Total des fonds reportés et dédiés	120 339 224	115 342 939
Provisions pour risques et charges (note 22)	28 465 632	27 997 953
DETTES		
Dettes financières (note 23)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (à long terme)	81 799 797	78 912 603
Découverts bancaires (à court terme)	7 626	2 764
Emprunts et dettes financières divers	774 799	942 347
Avances & acomptes reçus (note 24)	3 756 926	2 526 336
Dettes d'exploitation et diverses (note 25)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 997 469	29 992 149
Dettes des legs ou donations	641 869	126 777
Dettes fiscales et sociales	98 037 063	90 266 166
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 452 223	1 913 868
Autres dettes	16 302 692	11 973 944
Produits constatés d'avance	2 109 612	1 683 330
Total des dettes	236 880 077	218 340 284
TOTAL DU PASSIF	609 368 495	580 602 916
Engagements donnés (hors-bilan)		
Avals, cautions, garanties donnés	11 025 472	11 649 003
Autres	35 274 657	42 763 268

Les notes figurant aux pages 7 à 32 et 44 à 56 font partie intégrante des comptes annuels

Compte de résultat 2021

(en euros)	2021	2020
Cotisations	439 343	410 036
Ventes et production de biens de services		
Ventes de biens (1)	12 879 506	9 733 291
Ventes de prestations de service (2)	115 003 602	92 616 987
Production stockée ou immobilisée	906 862	-62 967
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Concours publics	638 549 206	591 161 548
Subventions d'exploitation	12 961 750	53 576 679
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	14 044 696	13 847 526
Mécénats	1 075 302	1 584 709
Legs, donations et assurance-vie	11 965 765	12 639 931
Contributions financières	882 528	1 106 698
Reprises sur provisions et amortissements, & transferts de charges	6 160 273	5 377 379
Utilisation des fonds dédiés	8 164 441	4 964 300
Autres produits	10 872 838	9 450 202
Produits d'exploitation (note 26)	833 906 112	796 406 317
Achats stockés		
Achats de marchandises	1 352 365	1 480 517
Variation de stocks	98 515	-3 675
Achats de matières premières et autres approvisionnements	17 643 602	8 893 160
Variation de stocks	-1 929 209	-751 158
Autres achats et charges externes	197 166 813	172 753 979
Aides financières	609 108	725 032
Impôts, taxes et versements assimilés		
Impôts et taxes sur rémunérations	44 691 132	41 021 152
Autres impôts et taxes	3 034 318	2 999 734
Charges de personnel		
Salaires et traitements	391 596 448	375 148 422
Charges sociales	140 348 842	128 012 088
Dotations aux amortissements, provisions & engagements		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	28 357 587	27 562 994
Dotations aux provisions	8 490 662	9 538 413
Reports en fonds dédiés	7 657 036	8 722 857
Autres charges de gestion courante	1 620 487	2 269 234
Charges d'exploitation (note 27)	840 737 705	778 372 750
I. RESULTAT D'EXPLOITATION	-6 831 593	18 033 567

Compte de résultat 2021

(en euros)	2021	2020
Revenus des valeurs mobilières	1 999 635	1 881 521
Autres intérêts et produits assimilés	32 215	65 157
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	415 757	167 222
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	455 746	52 000
Produits financiers (note 28)	2 903 352	2 165 900
Intérêts et charges assimilées	2 029 787	2 216 296
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	341 391	38 808
Dotations aux provisions	44 000	413 000
Charges financières (note 29)	2 415 178	2 668 105
II. RESULTAT FINANCIER	488 175	-502 204
III. RESULTAT COURANT (I+II)	-6 343 419	17 531 363
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 167 549	1 815 303
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 690 310	6 206 237
Reprises sur provisions	2 351 468	2 503 960
Produits exceptionnels (note 30)	9 209 327	10 525 500
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 728 947	1 924 746
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	694 709	270 303
Dotations aux amortissements et provisions	3 457 503	2 233 603
Charges exceptionnelles (note 30)	6 881 159	4 428 651
IV. RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 328 168	6 096 848
Impôt sur les bénéfices	207 681	244 811
Total des produits	846 018 791	809 097 717
Total des charges	850 241 723	785 714 317
Résultat de l'exercice des établissements et services médico-sociaux	-1 743 224	19 106 414
Résultat de l'exercice des établissements sanitaires	761 093	559 100
Résultat de l'exercice des activités en gestion directe	-3 240 801	3 717 886
(1) dont ventes de dons en nature	370 236	245 934
(2) dont parrainages	néant	néant

Les notes figurant aux pages 7 à 32 et 44 à 56 font partie intégrante des comptes annuels

Tableau des flux de trésorerie

(en euros)		Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019
OPERATIONS LIEES A L'ACTIVITE				
Résultat effectif (restant à disposition de l'association)		-3 240 801	3 717 886	-1 537 192
Elimination des opérations sans incidence sur la trésorerie, ou non liées à l'activité :				
Dotations aux amortissements et provisions (nettes de reprises)		33 682 566	39 695 299	26 540 339
Plus et moins values de cessions		-682 114	-6 706 143	11 216
Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat		-1 790 250	-1 878 440	-1 513 931
Autres		-1 576 926	6 021 871	1 785 659
Trésorerie Potentielle générée par l'Activité		26 392 475	40 850 473	25 286 091
Incidence de la variation des décalages de trésorerie et du stockage		7 982 147	-145 984	-777 490
Flux de Trésorerie générés par l'Activité	FTA	34 374 622	40 704 490	24 508 602
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT				
Investissements :				
Investissements incorporels (sauf frais d'établissement)		-1 467 140	-1 284 152	-2 603 660
Investissements corporels		-39 220 270	-20 991 423	-24 655 274
Investissements financiers		-360 719	-256 977	-256 545
Non-valeurs inscrites à l'actif comptable :				
Augmentations des frais d'établissement		-4 626	-31 274	-67 915
Augmentations des charges à répartir sur plusieurs exercices				
Total des investissements		-41 052 755	-22 563 826	-27 583 394
Cessions d'actifs encaissées		5 764 864	7 119 968	1 329 733
Remboursements de prêts et autres réductions d'immo.financières		153 646	38 389	122 395
Incidence de la variation des décalages de trésorerie		-473 730	86 601	-55 594
Flux de Trésorerie liés aux Investissements	FTI	-35 607 975	-15 318 868	-26 186 860
OPERATIONS DE FINANCEMENT				
Fonds propres :				
Apports		146 357	13 853	14 643
Subventions d'investissement sur biens renouvelables			-6 396 466	-51 351
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		8 275 284	5 225 696	3 635 478
Emprunts et dettes financières :				
Augmentation		9 553 995	12 457 563	3 012 201
Remboursement		-6 684 850	-5 729 105	-6 236 029
Incidence de la variation des décalages de trésorerie		1 988 938	-3 129 138	2 644
Flux de Trésorerie provenant du Financement	FTF	13 279 723	2 442 403	377 586
Variation de la trésorerie (FTA + FTI + FTF)		12 046 370	27 828 024	-1 300 672
Trésorerie en début de période		177 821 304	149 993 279	151 293 951
Trésorerie en fin de période		189 867 674	177 821 304	149 993 279

Annexe aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

1 . Activité et faits marquants

APF France handicap organise son activité en faveur des personnes en situation de handicap moteur principalement autour de deux pôles, que sont :

- La gestion d'établissements et services médico-sociaux, de santé ou de travail adapté,
- La vie militante et de l'ensemble du mouvement associatif

On trouvera aux pages 37 à 40 une description détaillée de l'activité des différentes structures de l'association.

Sur le plan financier, les établissements médico-sociaux voient leur exploitation financée et contrôlée par l'Etat, les Conseils départementaux, ou les Caisses Régionales d'Assurance Maladie. Le résultat de ces établissements peut être à restituer en partie aux organismes financeurs (en fonction des décisions de ces derniers ou des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens conclus avec eux, dans le cadre de la réglementation en vigueur).

A l'inverse, le résultat des autres structures, dites en « gestion directe », revient systématiquement à l'association.

2 . Principes comptables généraux et changement de méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis en euros. Ils ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en France, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général (règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables) en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement ANC n°2018-06 (modifié par le règlement ANC n°2020-08) relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- de la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis ;

3 . Périmètre d'intégration

Variation du périmètre d'intégration - Faits caractéristiques

Les comptes annuels d'APF France handicap, en 2021, regroupent 496 structures comptables réparties sur l'ensemble du territoire national, contre 482 l'année précédente.

Le nombre de Sessad est porté à 62 (contre 61 en 2020) : Reprise de l'établissement Trisomie 21 à Voisins-le-Bretonneux.

Le nombre de foyers est porté à 101 (contre 97 en 2020) : Reprise de 4 établissements (Besançon, Laval, Accueil temporaire et foyer d'hébergement à Ville la Grand).

Le nombre de Savs-Samsah est porté à 101 (contre 97 en 2020) : Reprise de 2 établissements (Saint Barthélémy d'Anjou et Ville la Grand), création de 2 dossiers résultants de la scission du Savs-Samsah de Villeurbanne : Savs et Ssiad/Gin à Saint-Genis-Laval.

Le nombre d'entreprises adaptées est porté à 24 (contre 23 en 2020) : Reprise de l'établissement La Montagne.

Le nombre de services mandataires est porté à 18 (contre 14 en 2020) : Ouverture des services mandataires de Mende, Marseille, Tarbes et Montauban.

Toutes les structures de l'association clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Méthode d'intégration

Chacune de ces 496 structures dispose d'une comptabilité séparée, qui fait ensuite l'objet d'une sommation pour former le bilan général et le compte de résultat général de l'association, tels que présentés aux pages 2 à 5. Les flux internes sont éliminés des comptes annuels : il s'agit des comptes de liaison (comptes réciproques) qui retracent principalement les créances et dettes des différentes structures vis à vis du siège national. De même, les opérations internes inscrites au compte de résultat, d'un total de 44 341 k€, sont éliminées des charges et produits.

Situation au 31 décembre 2021

Ont été intégrés dans les comptes annuels de l'Association, au 31 décembre 2021 :

- 419 établissements et services (dont 50 en gestion directe)
- 49 territoires
- 22 services d'auxiliaires de vie et services mandataires (en gestion directe)
- 2 services APF Evasion (organisation de séjours de vacances)
- 1 service APF Formation (prestations de formation dans le domaine médico-social)
- 1 centre « Réseau nouvelles technologies »
- 1 service informatique
- 1 siège national

soit un total de 496 structures comptables.

4 . Immobilisations incorporelles

Les charges antérieures à l'ouverture des nouvelles structures et les frais de premier établissement sont inscrits, non en charges, mais à l'actif du bilan au poste « frais d'établissement », conformément aux possibilités offertes par la réglementation comptable, et en accord avec les autorités de contrôle pour les établissements médico-sociaux. Ces frais font ensuite l'objet d'un plan d'amortissements étalé le plus souvent sur 5 ans.

La variation depuis l'exercice précédent se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2020	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	Total au 31.12.2021
Valeur brute :					
Frais d'établissement	3 201	5	112	0	3 094
Frais de recherche développemnt	680	95	46	-	729
Logiciels, droits & licences	15 335	601	114	42	15 863
Autres	407	573	10	101	1 071
Avances acptes, immo.en cours	183	198	3	- 115	264
Total	19 806	1 472	285	29	21 021
Amortissement:					
Frais d'établissement	2 843	42	112	- 3	2 771
Frais de recherche développemnt	494	92	46		541
Logiciels, droits & licences	8 349	1 425	89	23	9 708
Autres	226	87	10	2	304
Total	11 912	1 646	257	22	13 324

L'association ne bénéficie d'aucune donation temporaire d'usufruit au 31.12.2021.

5 . Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, c'est à dire à leur coût d'entrée dans le patrimoine de l'association, et non à leur valeur vénale à la date de clôture. Elles n'ont pas fait l'objet de réévaluation au cours de l'exercice. Les frais d'acquisition des immobilisations sont rattachés aux immobilisations concernées et, lorsque cela a été possible, les principaux composants des bâtiments ont été identifiés. Les biens sont amortis sur leur durée d'utilisation effective prévue, sauf cas particulier imposé notamment par nos financeurs.

Les principaux investissements importants qui ont eu lieu en 2021 sont les suivants :

- La reconstruction du Fam et de la Mas de Montblanc (34) pour 3,5 M€)
- La reconstruction de nouveaux locaux à Eybens (38) pour nos 2 foyers de Grenoble (3,4 M€)
- La poursuite de la réhabilitation de notre IEM de Villeneuve d'Ascq d'un montant de 2,3 M€
- Les travaux d'aménagement des nouveaux locaux de notre service informatique (1,8 M€)
- Nouveaux locaux du Sessad et Savs de Valenciennes (1,3 M€)
- Reprise des actifs de l'EA La Montagne 44 pour 1,1 M€
- Nouveaux locaux du Camsp et Sessad de Villeneuve d'Ascq (1,6 M€)
- Nouveaux locaux de l'EA d'Aix Marseille et de la direction régionale (0,8 M€)

Les immobilisations acquises en crédit-bail ne sont pas d'un montant significatif, eu égard au total du patrimoine-actif détenu par l'association.

La variation des immobilisations corporelles depuis l'exercice précédent se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2020	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	Total au 31.12.2021
Valeur brute :					
Terrains	16 142	-	132	77	16 087
Aménagements des terrains	5 631	37	-	-	5 668
Constructions	384 656	8 422	6 231	496	387 343
Install.techn., matériel et outillage	83 841	5 972	4 261	119	85 670
Autres immobilisations corporelles	125 822	12 656	6 598	3 827	135 707
Immobilisations en cours	6 424	8 855	-	- 3 157	12 121
Avances et acomptes	1 542	4 151	-	- 229	5 464
Total	624 058	40 092	17 222	1 133	648 061
Amortissements et dépréciations :					
Terrains	-	-	-	-	-
Aménagements des terrains	2 397	164	-	- 35	2 525
Constructions	225 007	13 034	5 903	207	232 345
Install.techn., matériel et outillage	69 616	4 292	4 197	- 72	69 639
Autres immobilisations corporelles	96 069	9 246	6 464	577	99 428
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Total	393 089	26 735	16 564	678	403 937

Le poste « Autres immobilisations corporelles » se détaille de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2020	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	Total au 31.12.2021
Détail autres immob.corporelles :					
Valeur brute :					
Installations et agencements	44 304	4 502	1 458	3 464	50 813
Matériel de transport	28 713	3 846	1 724	182	31 017
Matériel de bureau & informatique	24 982	2 923	2 123	112	25 894
Mobilier	25 879	1 166	1 278	52	25 820
Autres immobilisations corporelles	1 944	218	16	17	2 163
Total	125 822	12 656	6 598	3 827	135 707
Amortissements :					
Installations et agencements	30 673	3 217	1 392	377	32 875
Matériel de transport	22 597	2 250	1 688	85	23 244
Matériel de bureau & informatique	19 314	2 663	2 095	62	19 944
Mobilier	21 981	936	1 273	39	21 682
Autres immobilisations corporelles	1 504	180	15	14	1 684
Total	96 069	9 246	6 464	577	99 428

Les méthodes d'amortissement utilisées correspondent aux pratiques habituelles des secteurs d'activité ; elles sont similaires d'une structure à l'autre. Des amortissements dérogatoires ont été doté au cours de l'exercice, pour un montant de 37 k€, en application de l'avis n°2007-05 du 4 mai 2007 du Conseil national de la comptabilité, lorsque la durée de l'amortissement économique du bien est supérieure à celle admise budgétairement par l'autorité de tarification.

6 . Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Le poste « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » se détaille de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2020	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	Total au 31.12.2021
<u>Valeur brute :</u>					
Biens reçus par legs ou donations destiné à être cédés	11 759	3 102	3 974	-	10 887

7 . Immobilisations financières

Les principaux titres de participation d'APF France handicap sont les suivants :

- 80 000€ au capital de la SAS « APF France handicap Intérim » dont l'objet est d'exploiter une activité de travail temporaire et de placement au profit exclusif de personnes en situation de handicap, conformément à la loi « Avenir Professionnel ».
- 85 000€ au capital d'une SCIC en Loire Atlantique dont l'objet est de développer l'habitat inclusif pour personnes en situation de handicap.
- 195€ au capital de la SAS Wheeliz dont l'objet est d'exploiter une plateforme de location de véhicules adaptés pour personnes en situation de handicap.

Les autres titres immobilisés correspondent essentiellement à l'acquisition de parts sociales de SCIC ou de banques coopératives, effectuée lors de la souscription d'emprunts.

Le poste « Prêts » comprend principalement des prêts octroyés aux adhérents, dont la variation depuis l'exercice précédent, de même que celle des autres immobilisations financières, peut être résumée à l'aide du tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2020	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	Total au 31.12.2021
<u>Valeur brute :</u>					
Titres immobilisés	276	95	-	- 53	319
Prêts	196	4	0	-	199
Dépôts et cautionnements, divers	1 766	226	153	71	1 911

Enfin, les échéances des créances financières sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2021	< 1 an	Echéance de 1 à 5 ans	> 5 ans
Prêts	199	130		69
Dépôts et cautionnements & divers	1 911			1 911

8 . Stocks et en-cours

Les stocks se rapportent essentiellement à l'activité des établissements de travail adapté.

Le stockage des marchandises, matières premières et autres approvisionnements est évalué au coût d'achat, frais accessoires éventuels inclus; tandis que les stocks des biens ou services en cours de production, et de produits finis, sont généralement évalués au coût de production (déterminé le plus souvent par référence au prix de vente minoré d'un coefficient de marge propre à chaque établissement). Si les perspectives de vente ou d'écoulement des produits paraissent difficiles, la valeur du stock est dépréciée.

9 . Créances

Les principales créances sont relatives aux prix de journée ou à la dotation globale des établissements sous gestion contrôlée (poste « Redevables et comptes rattachés »), ou à la vente des produits ou prestations principalement des établissements de travail adapté (poste « Clients et comptes rattachés »).

Leur décomposition à la clôture des trois derniers exercices est la suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2021	Total au 31.12.2020	Total au 31.12.2019
<u>Redevables et comptes rattachés</u>			
Redevables et usagers	54 428	49 203	44 271
Redevables et usagers, factures à établir	1 755	1 692	2 257
Redevables - créances douteuses	1 271	1 469	1 597
Moins : dépréciation	-1 343	-1 628	-2 257
Total	56 112	50 735	45 868
<u>Clients et comptes rattachés</u>			
Clients	28 710	26 201	23 067
Clients, factures à établir	2 544	7 999	1 891
Effets à recevoir	3	34	55
Clients - créances douteuses	2 065	1 084	984
Moins : dépréciation	-1 702	-1 137	-898
Total	31 619	34 182	25 099
<u>Créances reçues par legs ou donations</u>			
Créances reçues par legs ou donations	6 848	4 704	
Moins : dépréciation			
Total	6 848	4 704	

Le poste « Autres créances » enregistre notamment les subventions à recevoir (principalement par le secteur des délégations, des entreprises adaptées et du siège national), le remboursement de dépenses de formation à recevoir, ainsi que les autres créances diverses. Il comprend notamment 11 588 k€ de produits à recevoir, et se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2021	Total au 31.12.2020	Total au 31.12.2019
Autres créances			
Fournisseurs, avoirs	1 627	1 632	1 349
Personnel et comptes rattachés	1 811	1 704	1 421
Organismes sociaux (cotisations sociales)	1 732	1 329	1 669
Etat et autres collectivités publiques	18 600	18 573	7 972
Débiteurs divers (dont factures à établir)	19 169	23 155	18 274
Legs, frais de cession			255
Moins : dépréciation	-81	-81	-81
Total	42 858	46 312	30 860

Enfin, les échéances des créances d'exploitation et des créances diverses sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2021		Echéance	
			< 1 an	> 1 an
Avances et acomptes versés sur commandes	1 731		1 731	
Redevables et comptes rattachés	57 454		57 454	
Clients et comptes rattachés	33 322		33 322	
Autres créances	42 940		42 940	

Lorsqu'un risque de non recouvrement existe, les créances sont provisionnées. En particulier, les créances « clients », qui concernent essentiellement nos établissements de travail adapté ou protégé, sont généralement dépréciées à 50% après deux ans de non recouvrement et à 100% après trois ans.

10 . Valeurs mobilières de placement

Ce poste correspond à des placements de trésorerie à court ou moyen terme.

La décomposition du portefeuille détenu au 31 décembre 2021, incluant les comptes sur livret classés au poste comptable des « disponibilités », est la suivante :

• Monétaire	:	26 %
• Obligations (et sicav et FCP à dominante obligataire)	:	20 %
• Contrats de capitalisation, SCPI, Fonds diversifiés	:	38 %
• Actions et produits structurés	:	16 %
		100 %

Le calcul des plus ou moins values latentes à la clôture de l'exercice s'effectue par ligne de placement (soit par code ISIN), selon la méthode dite du coût moyen unitaire pondéré, conformément à la pratique usuelle.

Les plus values latentes constatées sur certains titres, et qui ne seront effectives qu'à la cession des valeurs correspondantes, ne sont pas comptabilisées. Seuls sont inscrits dans les comptes les revenus acquis à la clôture de l'exercice, et qui sont liés à la simple détention du portefeuille et non à sa cession ultérieure. Les intérêts de la part en euros des contrats de capitalisation sont rattachés aux exercices au cours desquels ils ont été acquis.

Par prudence, les moins values latentes, qui constatent la dépréciation du nominal d'un titre depuis son acquisition, font l'objet d'une dépréciation pour diminuer sa valeur. Il est tenu compte, pour le

calcul de celle-ci, du cours moyen observé sur le marché en décembre 2021, conformément à l'article 221-6 du règlement ANC n°2014-03, et à l'avis n°2002-C du 03 avril 2002 du comité d'urgence du conseil national de la comptabilité. Concernant les produits structurés, il est tenu compte du risque de franchissement du seuil de protection en capital attaché au produit, selon l'évolution des marchés et l'échéance du produit.

La variation des dépréciations sur titres est la suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2020	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	Total au 31.12.2021
<u>Valeurs mobilières de placement</u>					
Dépréciation	412	45	413		44

La dépréciation du portefeuille représente 0,04 % de sa valeur d'acquisition au 31.12.2021.

11 . Disponibilités

Les disponibilités incluent des placements sur des comptes sur livrets ou comptes à terme rémunérés, à hauteur de 28 850 k€ au 31.12.2021.

Concernant la trésorerie courante, les comptes fusionnés des différents établissements ou structures de l'association, situés dans une même banque, font l'objet d'une compensation entre soldes positifs et négatifs, de telle sorte que seul apparaît le solde net à la rubrique « Disponibilités » du bilan (pour un total de 65 452 k€, y compris le poste « caisses »).

Les soldes compensés négatifs figurent au passif, sur la ligne « Découverts bancaires » ; ceux-ci sont de 8 k€ à la clôture de l'exercice (cf note 23).

12 . Fonds propres

Le tableau de variation des fonds propres ressort comme suit :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2020	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		Total au 31.12.2021
		Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	
Variations des fonds propres								
Fonds propres sans droit reprise	21 215			211		89		21 337
Fonds propres avec droit de reprise	382					-		382
Ecart de réévaluation	435							435
Réserves	191 888	9 936						201 824
<i>Dont réserves des activités médico-sociales</i>								
Report à nouveau	- 62 620	13 447		1 770				- 47 403
Excédent ou déficit de l'exercice	23 383	- 23 383				4 223	87	- 4 223
<i>Dont résultat des activités médico-sociales</i>	19 106	- 19 106				1 743		- 1 743
Situation nette	174 683	-		1 980		4 312		172 352
Subventions d'investissement	21 583			6 801		180		28 204
Provisions réglementées	22 655			1 801		1 327		23 129
Total	218 922	-	-	10 582		5 819	-	223 684

13 . Fonds propres sans droit de reprise

La décomposition de ce poste et sa variation depuis l'exercice précédent sont résumés à l'aide du tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2020	Augmentation	Diminution	Affect Résultat	Virement poste à poste	Total au 31.12.2021
<u>Fonds propres sans droit reprise</u>						
Apports	2 358	146			64	2 569
Legs & donations immobilisés	18 857	-			-89	18 767
Total	21 215	146			-25	21 337

Legs

Sont enregistrés à ce poste la valeur des biens reçus en legs et conservés pour les besoins de l'activité de l'association. Ce poste inclut également le produit de la vente des biens reçus en legs, lorsque cette cession est intervenue avant la réforme comptable du 1^{er} janvier 1999 et que les fonds ont été affectés à l'investissement.

14 . Fonds propres avec droit de reprise

Cette rubrique constate principalement les conventions de réservation de places dans quelques uns de nos établissements, mais également les fonds apportés à long terme par des donateurs privés, adhérents ou non de l'association, avec convention de reprise de ces mêmes apports. La possibilité de reprise des fonds s'exerce soit au terme de la durée conventionnelle, soit à la dissolution de l'association.

15 . Réserves

Décomposition et variation

La présentation au bilan distingue désormais les « réserves des activités médico-sociales », qui, à la fermeture de l'établissement, sont restituables au financeur public ou à un organisme poursuivant un but similaire, et les « autres réserves » qui appartiennent en propre à l'association.

La décomposition de ces différents postes, et leur variation depuis l'exercice précédent, se résument au moyen du tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2020	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	Total au 31.12.2021
Réserves restituables des activités médico-sociales					
Excédents affectés investissement	55 881			1 840	57 721
Excédents affectés invest.d'un CPOM	1 689			609	2 298
Réserve de trésorerie	11 927			483	12 410
Réserve de compensation	31 187			2 200	33 387
Excédents affectés p/compenser amort	16 512			3 210	19 721
Réserves restituables des ESMS	117 196	-	-	8 341	125 537
Autres réserves					
Excédents affectés investissement	22 665			-	22 665
Réserve de trésorerie	665			-	665
Réserve de compensation	18			-	18
Excédents affectés p/compenser amort	28			0	28
Autres réserves gestion directe et sanitaire	51 316			- 3 542	47 774
Autres réserves médico-sociale	-			5 137	5 137
Autres réserves	74 692	-	-	1 595	76 287
Total des réserves	191 888	-	-	9 936	201 824

Réserves des activités médico-sociales

Le compte « Excédents affectés à l'investissement » constitue une réserve, dotée par affectation du résultat pour financer des projets d'investissement. Il concerne les établissements sous gestion contrôlée, qui ont reçu l'accord de leur autorité de contrôle pour alimenter cette réserve (pour un total de 60 019 k€) afin de financer les investissements desdits établissements.

La rubrique « Réserve de trésorerie des établissements » est augmentée par affectation du résultat, sur décision des autorités de contrôle, en application des possibilités offertes par la réglementation en vigueur dans le secteur médico-social. Elle constitue une avance de fonds laissée provisoirement à disposition des établissements concernés, pour financer leur besoin en fonds de roulement.

La « Réserve de compensation » est augmentée ou diminuée par les autorités de contrôle des établissements médico-sociaux, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur; sa vocation est de permettre de financer le déficit d'un exercice donné par compensation avec les excédents antérieurs laissés exceptionnellement et provisoirement à disposition de l'établissement concerné.

Le compte « excédents affectés en réserve de compensation des charges d'amortissement » est destiné, dans les établissements sous gestion contrôlée et sur décision des autorités de tarification, à financer les charges d'amortissements des investissements de mise en sécurité, par compensation avec les excédents antérieurs affectés à cette réserve. Cette compensation s'opère par affectation de résultats.

Autres réserves

Le compte « Excédents affectés à l'investissement » constitue une réserve, dotée par affectation du résultat pour financer des projets d'investissement.

La « Réserve de trésorerie » est éventuellement dotée dans les structures commerciales des établissements et services d'aide par le travail, qui peuvent voir une fraction de leur résultat affectée à ce type de réserves, par convention avec les organismes de contrôle, conformément à la réglementation en vigueur. Elle l'est également dans certaines entreprises adaptées.

L'augmentation du compte « Autres réserves » correspond principalement à l'affectation à des fins d'investissement de produits de legs, collectés lors de l'exercice précédent.

16 . Report à nouveau

La présentation au bilan distingue désormais le « report à nouveau des établissements et services médico-sociaux », le « report à nouveau des établissements sanitaires » et le « report à nouveau des activités en gestion directe ».

Report à nouveau des établissements et services médico-sociaux

La décomposition de ce poste est la suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.2021	
	Déficits	Excédents
Etablissements médico-sociaux		
<u>Reports à nouveau restituables</u>		
Résultats antérieurs approuvés et repris en N	688	2 402
Résultats antérieurs approuvés et à reprendre	3 536	25 713
Résultats antérieurs en attente d'approbation	25 209	42 131
Résultats dont la prise en charge est différée	22 561	
Solde net		18 251
<u>Reports à nouveau non restituables</u>		
Reports à nouveau des anciens fonds propres (subv.)		30 128
Charges rejetées	26 734	
Solde net		3 394
Total des reports à nouveau des étab. médico-sociaux		21 645

a) Report à nouveau restituable en cas de fermeture de l'établissement

Cette rubrique constate les résultats des exercices antérieurs des établissements médico-sociaux, approuvés par leur autorité de contrôle (ou en instance d'approbation), et qui font l'objet d'une reprise au budget des exercices suivants. Ainsi, un excédent dégagé au cours d'une année N, approuvé par les autorités de tarification et affecté par elles à ce poste, viendra en diminution des financements d'exploitation (prix de journée ou dotation globale) accordés le plus souvent au titre de l'année N+2. Inversement, un déficit approuvé génèrera un complément de financements.

Elle inclut également des sommes dont la prise en charge est différée, parmi lesquelles la « provision pour congés payés au 01.01.2007 » (de 14 178 k€) constatée lors de la première inscription des droits à congés payés dans les comptes des établissements médico-sociaux, et qui matérialise le complément de fonds à recevoir au 31 décembre pour financer les droits à congés dès leur acquisition et non lors de leur prise effective (complément qui ne sera financé qu'à la fermeture de l'établissement)

Le solde net de ce compte est de + 18 251 k€, et constitue de fait, sur le plan financier, une dette vis à vis des organismes de financement des établissements sous gestion contrôlée. Toutefois, conformément aux prescriptions comptables du secteur médico-social, et au plan comptable des associations, ce compte est maintenu en report à nouveau.

La fraction reprise aux budgets de l'exercice 2021 (correspondant le plus souvent aux résultats dégagés en 2019) est incluse dans ce compte. Elle s'élève à +1 714 k€.

b) Report à nouveau non restituable

Cette rubrique correspond au solde des subventions d'investissement non grevées de droits, antérieurement inscrites en fonds propres (jusqu'en 2019), et que la nouvelle réglementation comptable a transféré en « report à nouveau » (à hauteur de + 30 128 k€).

Elle inclut également les « charges rejetées » par les autorités de tarification (essentiellement les Conseils départementaux), qui refusent a posteriori leur financement.

Report à nouveau des établissements sanitaires

La décomposition de ce poste est la suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.2021	
	Déficits	Excédents
Etablissements sanitaires		
<u>Reports à nouveau</u>		
Anciens fonds propres		3 634
Provision pour congés payés (01/01/2017)	413	
Charges rejetées	77	
Total des reports à nouveau des étab. Sanitaires		3 144

Cette rubrique correspond au solde des subventions d'investissement non grevées de droits, antérieurement inscrites en fonds propres (jusqu'en 2019), et que la nouvelle réglementation comptable a transféré en « report à nouveau » (à hauteur de + 3 634 k€), sous déduction des congés payés dont la prise en charge est différée (à la fermeture des établissements)

Report à nouveau des activités en gestion directe

La rubrique « Report à nouveau des activités en gestion directe », constate les résultats antérieurs des structures en gestion directe (délégations, services mandataires, établissements en gestion directe et divers, APF Evasion, APF Formation et siège national), qui n'ont pas reçu d'affectation autre.

17 . Résultat de l'exercice

La présentation au bilan distingue le « résultat des établissements et services médico-sociaux », le « résultat des établissements sanitaires » et le « résultat des activités en gestion directe ».

Résultat des établissements et services médico-sociaux

Le « Résultat de l'exercice des établissements et services médico-sociaux » affiche le résultat comptable des établissements médico-sociaux. Toutefois, celui-ci ne traduit pas la réalité de la gestion de ces structures. En effet, de par la réglementation en vigueur, les produits 2021 de la tarification médico-sociale ont été minorés du montant des excédents réalisés en 2019 (sauf cas particulier) qui sont ainsi restitués aux financeurs publics en 2021. Ces excédents antérieurs ne figurent pas en produits en 2021, mais sont maintenus au passif du bilan, en report à nouveau (rubrique « report à nouveau des établissements et services médico-sociaux »). Aussi, pour connaître le véritable résultat issu de la gestion médico-sociale, il convient de reconstituer celui-ci en additionnant, de manière extra-comptable, le résultat comptable apparaissant au bilan et les résultats antérieurs repris par les financeurs publics en 2021. C'est ce que retrace le tableau ci-dessous, prévu par la nouvelle réglementation comptable :

TABEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF GLOBAL DE L'ENTITE	2021	2020
RESULTAT COMPTABLE	-4 223	23 383
Reprise du résultat antérieur	-1 714	-1 650
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	-2 509	25 033
Dont résultat effectif en gestion directe	-3 241	3 718
Dont résultat effectif médico-social et sanitaire	732	21 315

Ainsi, le résultat effectif des établissements et services médico-sociaux s'élève à + 732 k€ pour l'exercice 2021, à comparer à + 21 315 k€ pour 2020. Ce résultat, qui doit encore faire l'objet d'une approbation par les autorités de contrôle, constitue la sommation des résultats de nos différents établissements ; il se décompose en : déficits pour - 18 498 k€, et excédents pour + 19 230 k€, soit un solde net de + 732 k€. Il comprend, d'une part un excédent de + 3 074 k€ pour des structures sous contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), excédent qui est laissé à disposition de l'association pour la gestion de ces établissements et, d'autre part, un déficit de - 2 343 k€ pour nos autres établissements et services médico-sociaux qui doit être assimilé sur le plan financier à une créance envers les organismes financeurs, et n'est en principe pas acquis à l'association (sauf pour la fraction qui sera éventuellement laissée à notre charge par les autorités de contrôle).

Résultat des activités en gestion directe

Le « Résultat de l'exercice des activités en gestion directe » résulte de la gestion des établissements de travail adapté et du mouvement associatif (délégations départementales, services d'auxiliaires de vie et mandataires, ainsi que les services APF Evasion, APF Formation, service informatique et siège national). Il constitue le résultat revenant à l'association, et ne nécessite pas de retraitements particuliers. Il est de - 3 241 k€ en 2021, et de + 3 718 k€ en 2020.

18 . Subventions d'investissement

Sont désormais inscrites à ce poste toutes les subventions reçues d'un organisme public, utilisées pour l'acquisition d'un actif. Ces subventions font l'objet d'une reprise au résultat, enregistrée en produits exceptionnels, proportionnellement à la dotation aux amortissements des biens qu'elles ont servi à financer.

Leur variation depuis l'exercice précédent se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2020	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	Total au 31.12.2021
<u>Subventions d'investissement</u>					
Subvention Union Européenne	879	400		-	1 279
Subvention Etat & collect. territoriales	21 040	6 572	180	326	27 759
Subvention organismes de sécurité sociale	4 760	830			5 590
Autres subventions d'investissement	6 530	654		- 411	6 772
Quote-part virée en résultat	- 11 626	- 1 790		221	- 13 195
Solde net	21 583	6 665	180	136	28 204

19 . Provisions réglementées

Les variations des provisions réglementées peuvent être résumées à l'aide du tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2020	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	Total au 31.12.2021
<u>Provisions réglementées</u>					
Réserve des plus-values d'actif	7 327	804	3	61	8 190
Provision p/couverture BFR	4 326	-			4 326
Provision p/renouvellement immobilisations	7 785	898	327	-739	7 617
Amortissements dérogatoires	888	37	24		901
Autres provisions réglementées	2 328		59	-175	2 094
Total	22 655	1 739	413	-852	23 129

La ligne « Réserve des plus-values nettes d'actifs » enregistre les plus ou moins values de cession de biens immobilisés, qui n'entrent donc pas dans le résultat de l'exercice, et restent définitivement acquises à l'association. Cette pratique est réservée aux seuls établissements médico-sociaux et de santé de façon à séparer les financements d'exploitation et d'investissement, en application de la réglementation comptable médico-sociale et sanitaire.

La « provision pour renouvellement du BFR » est assimilable au poste de réserves réglementées intitulé « Réserve de trésorerie des établissements sous gestion contrôlée » (cf note 15). Elle est alimentée non par affectation du résultat, mais par dotation inscrite dans les charges exceptionnelles lorsque cette possibilité, offerte par la réglementation comptable en vigueur, est acceptée par l'autorité de tarification. Elle constitue une avance de fonds laissée provisoirement à disposition des établissements concernés (pour financement du besoin en fonds de roulement).

La « provision pour renouvellement d'immobilisations » correspond aux fonds alloués ou autorisés par les autorités de tarification des seuls établissements de santé, pour procéder à divers investissements nécessaires à l'exercice de l'activité. Cette provision est dotée lorsque les crédits correspondants ont été spécifiquement alloués au budget par le financeur public ou, au-delà du budget, lorsque l'autorité de tarification a donné son autorisation expresse pour ce faire.

20 . Fonds reportés liés aux legs ou donations

Les « Fonds reportés liés aux legs ou donations » ont été institués par la nouvelle réglementation comptable, et permettent de constater la partie des ressources de legs ou donations inscrites en produits qui n'est pas encore encaissée à la clôture de l'exercice. Ils constituent, de fait, la contrepartie des biens reçus en legs et inscrits à l'actif du bilan, sous déduction des passifs s'y rapportant (cf note 6).

Leur évolution sur l'exercice peut être retracée au moyen du tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2020	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	Total au 31.12.2021
<u>Fonds reportés liés aux legs ou donations</u>					
Fonds reportés liés aux legs ou donations	16 423	5 168	3 405	-1 195	16 990
Solde net	16 423	5 168	3 405	-1 195	16 990

21 . Fonds dédiés

Les « Fonds dédiés » constatent la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés sur concours publics des établissements et services médicaux sociaux (ESMS) et les fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes privés ont été créés par la réforme comptable applicable à compter de 2020. Ils enregistrent notamment les reclassements de subventions d'investissements préalablement inscrites en fonds propres avec ou sans droit de reprise émanant d'organismes de droit privé, de même que les reclassements des anciennes provisions réglementées pour renouvellement d'actifs des ESMS. Ce changement de classification est sans incidence sur la présentation du compte de résultat ou sur le montant du résultat de l'exercice.

La variation de ce poste est la suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2020	Augmentation (Report)	Diminution (Utilisation)	Virement poste à poste	Total au 31.12.2021 Montant global	Dont projets sans dépenses au cours des 2 derniers exercic.
Variation des fonds dédiés issus de :						
Concours publics						
Investissement ESMS	73 468	2 917	2 316	2 693	76 762	
Exploitation ESMS	4 471	91	2 385	2 619	4 796	
Subventions d'exploitation						
Subventions de fonctionnement	10 990	3 867	2 824	-396	11 636	1 218
Contributions financières d'autres organismes						
Indemnités retraite	-	1		-1	-	
Investissement s/contrib. financières	6 597	218	297	51	6 569	202
Exploitation s/contrib. Financière	2 187	498	217	-30	2 438	
Ressources liées à la générosité du publique						
Investissement s/dons et legs	97	60	15	-40	102	
Exploitation s/dons et legs	1 111	6	110	40	1 046	
Total	98 920	7 657	8 164	4 936	103 349	1 420

Le recensement des projets sans dépenses au cours des deux dernières années n'est pas centralisé. En conséquence, l'information correspondante est susceptible de ne pas être exhaustive.

Les fonds dédiés relatifs aux investissements amortissables sont repris en produits sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des biens correspondants, conformément à la réglementation comptable.

22 . Provisions pour risques et charges

Ce poste comprend des provisions pour grosses réparations et des provisions pour risques divers.

Son évolution est retracée comme suit :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2020	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	Total au 31.12.2021
<u>Provisions pour risques et charges</u>					
Provision grosses réparations	4 325	104	335	464	4 558
Prov. risques et charges divers	23 673	8 818	4 834	-3 749	23 907
Total	27 998	8 922	5 169	-3 285	28 466

La diminution des provisions, inscrite en produits au compte de résultat pour 5 169 k€, correspond à une utilisation de ces sommes à hauteur de 4 375 k€, et à des reprises de provisions non utilisées (parce que devenues sans objet) pour 794 k€ se décomposant comme suit : provision pour litiges : 248 k€, et provision pour risques divers : 546 k€.

Les indemnités de départ en retraite inscrites par exception dans les comptes de nos établissements et services médico-sociaux conformément à l'art. R314-45 du CASF figurent en en provisions pour risques et charges (à hauteur de 9 335 k€).

Les provisions pour risques incluent un risque de reversement de crédits aux ARS pour 876 k€.

23 . Dettes financières

Le capital restant dû au 31 décembre 2021 des emprunts contractés auprès d'établissements de crédit s'élève à 81 800 k€, celui se rapportant aux emprunts assortis de conditions particulières (essentiellement des emprunts à taux zéro souscrits auprès de caisses d'assurance maladie) est de 707 k€. Les emprunts souscrits en 2021 s'élèvent à 9 758 k€, et les remboursements à 6 871 k€.

Les dépôts et cautionnements reçus sont, au 31.12.2021, de 68 k€, et les intérêts courus non échus sur emprunt s'élèvent à -19 k€ à la clôture de l'exercice.

Le poste « Découverts bancaires » correspond à des comptes courants bancaires ponctuellement en découvert ; ceux-ci de 8 k€ au 31.12.2021 (contre 3 k€ au 31.12.2020).

Les échéances des dettes financières sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2021	< 1 an	Echéance de 1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes financières				
Emprunts et dettes auprès des établ.de crédit	81 800	2 887	11 549	67 364
Découverts bancaires	8	8		
Emprunts et dettes financières divers				
<i>amorties de façon particulière</i>	707	707		
<i>dépôts et cautionnements reçus</i>	68	68		

24 . Avances et acomptes reçus

Le poste « Avances et acomptes reçus » comprend essentiellement des avances perçues des caisses de sécurité sociale ou des Conseils Généraux, au titre des produits de la tarification de nos établissements et services médico-sociaux.

25 . Dettes d'exploitation et diverses

Le poste « Dettes fournisseurs et comptes rattachés » comprend les dettes sur achats liés à l'activité courante de l'association (dont 6 082 k€ de charges à payer).

La rubrique « Dettes fiscales et sociales » comprend :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2021	Total au 31.12.2020	Total au 31.12.2019
<u>Dettes fiscales et sociales</u>			
Personnel et comptes rattachés	8 154	4 874	4 010
Provision pr congés à payer (charges incluses)	35 445	34 559	32 940
Organismes sociaux et comptes rattachés	40 687	36 020	33 031
Pensions à reverser aux départements	4 430	5 634	5 290
Etat et collectivités publiques, autres comptes	9 321	9 180	7 049
Total	98 037	90 266	82 320

La ligne « Autres dettes », quant à elle, se décompose en :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2021	Total au 31.12.2020	Total au 31.12.2019
<u>Autres dettes</u>			
Fonds des résidents en dépôt	1 321	1 512	1 312
Créditeurs divers	14 981	10 462	14 338
Total	16 303	11 974	15 650

Les échéances des dettes d'exploitation et diverses sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2021	Echéance		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
<u>Dettes d'exploitation et diverses</u>				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 997	31 997		
Dettes des legs ou donations	642	642		
Dettes fiscales et sociales	98 037	98 037		
Dettes sur immobilisations	1 452	1 452		
Autres dettes	16 303	16 303		

26 . Produits d'exploitation

L'évolution d'ensemble et la comparabilité des produits d'exploitation d'une année à l'autre ne peuvent être retracées au moyen du seul indicateur fourni par la rubrique « Ventes et productions de biens et service ». En effet, la nature différente des sources de financement par type de structures, et leur comptabilisation corrélative (en ventes et prestations de service, subventions, ou autres produits), conduisent à privilégier la notion de « Produit des activités courantes d'exploitation » (hors éléments financiers) préconisée par le Conseil National de la Comptabilité dans son avis du 27 mars 1985.

Sa décomposition par type de structures est la suivante :

(en milliers d'euros)	2021		2020	
	ESMS	Gestion directe	ESMS	Gestion directe
<u>Produit des activités courantes d'exploitation</u>				
Cotisations	1	439	1	409
Ventes de biens	35	12 844	16	9 718
Ventes de marchandises				
Ventes de produits finis				
Prestations de service	8 596	106 408	8 157	84 460
Production stockée ou immobilisée	3	904		-63
Concours publics	594 208	44 341	591 109	52
Subventions d'exploitation	5 226	7 736	4 813	48 764
Dons manuels (y compris en nature)	79	13 966	98	13 750
Mécénats	248	828	355	1 230
Legs, donations et assurance-vie	5	11 961	26	12 614
Contributions financières	13	869	69	1 038
Autres produits de gestion courante	8 761	2 112	7 763	1 687
Total par type de structures	617 175	202 407	612 406	173 659
Total général	819 581		786 065	
Variation 2021 / 2020 par type de structures	+ 0.78%	+ 16.55%		
Variation 2021 / 2020 globale		+ 4.26%		

Ventes de biens

Le poste « vente de biens » inclut le produit de cession de dons en nature à hauteur de 370 236 €.

Le produit des abonnements à la revue « Faire Face », compris dans le poste « Ventes de biens » (pour 130 k€), ne fait pas l'objet d'un étalement dans le temps en fonction des numéros servis, et restant à servir; les charges afférentes non plus.

Les autres ventes biens sont effectuées majoritairement par nos établissements de travail adapté.

Prestations de service

La ligne « Prestations de service » comprend principalement les travaux à façon facturés par les établissements de travail protégé (89 158 k€ en 2021), les prestations de notre service de formation (1 891 k€ en 2021), de nos services mandataires d'aide humaine (1 488 k€ en 2021), les recettes annexes de nos SSR (701 k€ en 2021) et le forfait journalier de nos établissements et services médico-sociaux (3 177 k€ en 2021).

Concours publics

Les concours publics représentent désormais les produits de la tarification de nos établissements et services médico-sociaux et sanitaires, ainsi que le produit de la collecte de la taxe d'apprentissage. Cette rubrique a été introduite par la réforme comptable en 2020. Leur détail apparait comme suit :

(en milliers d'euros)	2021	2020
<u>Concours publics</u>		
Assurance maladie	369 215	371 234
Etat	558	281
Pays étrangers (conventions internationales)	230	60
Organismes complémentaires & assurances	1 360	1 059
Départements	215 012	212 598
Usagers	6 429	4 706
CAF	151	141
Taxe d'apprentissage & divers	45 595	1 083
Total général	638 549	591 162

Subventions d'exploitation

Les « Subventions d'exploitation » sont traitées conformément aux dispositions du plan comptable des associations. La fraction attribuée au titre des exercices futurs est inscrite en « Produits constatée d'avance », et l'éventuelle quote-part de l'exercice non utilisée au 31 décembre donne lieu au constat d'une charge, en « Report en fonds dédiés » (cf note 21). Les provisions pour risque de reversement de subventions s'élèvent à 1 467 k€ à la clôture.

La forte diminution des subventions versées par l'Etat s'explique par le reclassement en « concours publics » de l'aide au poste qui nous est versée en financement d'une partie de la rémunération des travailleurs handicapés des entreprises adaptées, établissements et services d'aide par le travail pour 44 325 k€.

Leur décomposition est la suivante :

(en milliers d'euros)	2021	2020
<u>Subventions d'exploitation</u>		
Union européenne	692	301
Etat	4 028	46 074
Régions	931	619
Départements	872	1 076
Communes	780	641
Organismes sociaux & Agefiph	1 795	1 512
Aides à l'emploi	1 491	953
Divers	2 374	2 401
Total général	12 962	53 577

Legs, donations et assurances-vie

Conformément à la nouvelle réglementation comptable, le poste « legs, donations et assurances-vie » est le regroupement de plusieurs comptes de produits et de charges, selon le détail suivant :

Produits	Montants
Produit net de réalisation des legs	13 009
Legs & AV issus de la solidarité interne	450
PCEA Immo reçues par legs, donation pour être cédé	3 865
Reprise / dépréciation actif reçu par leg donation	
Utilisations de fonds reportés liés aux legs	3 405
Charges	Montants
VCEAC Immobilisations reçues par legs ou donations	3 596
Dotations pr dép actif reçu par leg/donation à cédé	
Reports en fonds reportés liés aux legs	5 168
Solde de la rubrique	11 966

Produits de gestion courante

Les produits de gestion courante comprennent principalement le produit du versement de l'aide personnalisée au logement dans certains de nos foyers (3 841 k€ en 2021) ainsi que divers remboursements relatifs au personnel (certaines indemnités journalières, remboursement de formation...).

27 . Charges d'exploitation

Les charges de personnel représentent 73,7% du produit des activités courantes (contre 72,3% en 2020). La répartition par type de structures est la suivante :

(en milliers d'euros)	2021		2020	
	ESMS	Gestion propre	ESMS	Gestion propre
<u>Charges de personnel</u>				
Salaires et traitements	284 281	107 315	278 936	96 212
Charges sociales	106 033	34 316	99 690	28 323
Impôts et taxes sur rémunérations	38 371	6 320	35 362	5 659
Personnel intérimaire et mis à disposition	19 992	1 691	16 278	1 236
Prestations libérales médicales et para-méd.	6 291	63	5 145	27
Total par type de structures	454 968	149 705	435 411	131 456
Total général	604 674		566 867	
Variation 2021 / 2020 par type de structures	+ 4.49%	+ 13.88%		
Variation 2021 / 2020 globale	+ 6.67%			

Ce récapitulatif ne tient pas compte du personnel bénévole (cf note 31).

L'effectif peut être ventilé comme suit:

(en équivalent temps plein)	2021		2020	
	ESMS	Gestion propre	ESMS	Gestion propre
<u>Effectif moyen payé</u>				
Personnel salarié	9 062	3 374	8 785	2 732
Travailleurs handicapés des ESAT		1 254		1 221
Total par type de structures	9 062	4 628	8 785	3 953
Total général	13 690		12 738	

NB : Les travailleurs handicapés des entreprises adaptées sont intégrés dans la rubrique « personnel salarié »

28. Produits financiers

Les produits financiers comprennent principalement les « Revenus des placements » (y compris les intérêts courus non échus sur le portefeuille obligataire, et les revenus des titres immobilisés) et les « Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement ».

Seules sont comptabilisées, selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré, les plus ou moins values réalisées à l'occasion de la cession de titres, et pas les plus-values latentes. La dépréciation d'un titre par rapport à la valeur de marché à la clôture de l'exercice fait l'objet d'une dotation aux dépréciations (cf note 10).

29. Charges financières

Le poste « Intérêts et charges assimilées » comprend principalement les intérêts d'emprunts, à hauteur de 2 015 k€ (contre 2 208 k€ en 2020).

Des moins-value sur cession de titres ont eu lieu en 2021 à hauteur de 341 k€.

30 . Produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel de + 2 328 s'explique principalement de la façon suivante :

• Dotation aux provisions pour renouvellement d'immo. (nette de reprises)	-571 k€
• Quote-part de subventions d'investissement virée au résultat	1 790 k€
• Reprises provisions pour litiges (nettes de dotations)	-86 k€
• Plus-value sur cession d'actifs	1 214 k€
	<hr/>
Total	2 346 k€

ainsi que par diverses provisions et régularisations comptables.

31 . Contributions volontaires en nature

Les principales contributions volontaires, effectuées à titre gratuit, dont bénéficie l'APF correspondent au bénévolat : 25 000 personnes nous apportent leurs concours, sous forme d'interventions et de prestations bénévoles, principalement dans nos structures en gestion directe, dont 4 000 personnes de façon régulière.

Quantitativement, l'aide offerte par nos bénévoles réguliers peut être évaluée à 730 000 heures en 2021 (560 000 en 2020) dont la répartition par activité est la suivante :

- 37,5 % pour les activités de loisirs et rencontres de personnes en situation de handicap
- 28,8 % pour les activités de revendication, représentation et communication
- 16,9 % pour la collecte de ressources
- 8,0 % pour le fonctionnement administratif de l'association
- 3,7 % pour l'éducation et la vie professionnelle
- 2,0 % pour l'aide humaine
- 1,8 % pour l'insertion dans la vie sociale
- 1,3 % pour l'amélioration du cadre de vie

La grande majorité de ces prestations bénévoles régulières sont effectuées dans nos délégations départementales (82% des heures).

Le bénévolat n'est pas comptabilisé, ni valorisé car l'association est dans l'impossibilité de recenser de manière exhaustive ces contributions volontaires en nature.

32 . Engagements hors bilan

Engagements reçus :

a) Legs à réaliser

Le montant estimatif des biens reçus en legs, non encore acceptés par notre Conseil d'Administration mais connu à la clôture, s'élève à 1 869 k€ au 31.12.2021.

b) Garanties d'emprunt

- Le Conseil Général du Nord (59) et la Ville de Villeneuve d'Ascq se sont portés garants, à hauteur respectivement de 90% et 10% de l'emprunt souscrit auprès de la BFCC pour la reconstruction de notre centre de rééducation fonctionnelle de Villeneuve d'Ascq. Le montant en capital restant dû au 31.12.2021 est de 14 501 754 €.
- Le Conseil Général d'Ille et Vilaine (35) s'est porté garant de l'emprunt souscrit en 2006 pour la réhabilitation de notre IEM de Redon. Le capital restant dû au 31.12.2021 est de 494 809 €.

c) Cautions reçues

- Caution reçue de la ville de Viriat (01), pour l'établissement de Viriat, à hauteur de 1 545 k€ hors intérêt (caution sur emprunt de 3 197 k€ souscrit à la banque Dexia).
- Caution reçue de Dexia Credit Local, pour l'établissement du Chatelet en Brie (77), à hauteur de 1 026 k€ (caution sur emprunt de 3 775 k€ souscrit à la Caisse des Dépôts et Consignations)
- Caution reçue de la Communauté de communes de Haute-Bigorre, pour la MAS d'Ordizan (65), à hauteur de 137 k€ (caution sur emprunt de 980 k€ souscrit au Crédit Coopératif)

Engagements donnés :

a) Engagements de retraite

L'association n'a souscrit à aucun régime surcomplémentaire de retraite en faveur de ses salariés actifs ou retraités, ni à aucun avantage de prévoyance ou assimilé qui serait à verser à l'issue de la période d'activité, y compris pour ses dirigeants. Ses seuls engagements en matière de retraite résultent de l'application des dispositions légales, conventionnelles ou contractuelles concernant le versement d'indemnités de fin de carrière. Ces dernières peuvent être évaluées à 29 192 k€ (contre 36 211 k€ en 2020), après déduction des indemnités provisionnées très partiellement dans les comptes. Cette évaluation est faite sur la base d'une hypothèse d'un départ à la retraite à 65 ans, avec un taux d'actualisation de 0,98% (taux iBOXX Bonds Corporates AA 10+) et un taux de charges sociales de 49,22% (sauf dans les EA où un taux de 29,58% a été retenu pour tenir compte des allègements de charges sociales).

b) Avals et cautions donnés :

- 230 k€ au titre du remboursement d'emprunts OCIL et GIC non comptabilisés par suite de conventions d'occupation avec des sociétés de HLM, lors de la construction ou rénovation des foyers d'hébergement de Paris, Montblanc et Fleury sur Orne
- 805 k€ au titre de cautions données à des fournisseurs et à l'administration des douanes

c) Nantissements de titres

- 364 k€ au profit de la Société Générale en garantie de plusieurs engagements
- 2 316 k€ au profit de la BFCC en garantie d'un emprunt souscrit pour notre SSR de Villeneuve d'Ascq
- 1 221 k€ au profit de la Banque Postale en garantie de plusieurs emprunts
- 1 710 k€ au profit du LCL en garantie de plusieurs emprunts

d) Hypothèques

- Hypothèque des locaux de l'ESAT de Montvilliers (76) en garantie d'un emprunt restant du à hauteur de 105 k€ auprès de la CRAM.
- Hypothèque des locaux de l'accueil de jour et du SAVS de Mulhouse (68) en garantie d'un emprunt souscrit auprès du LCL dont le capital restant du à la clôture est de 533 k€
- Hypothèque des locaux de l'accueil de jour et du SAVS d'Eybens (38) en garantie d'un emprunt souscrit auprès du LCL dont le capital restant du à la clôture est de 1 136 k€
- Hypothèque des locaux de l'IEM du Chatelet en Brie (77) en garantie d'un emprunt souscrit auprès de Dexia Crédit Local dont le capital restant du à la clôture est de 1 026 k€
- Hypothèque des locaux de l'IEM de Pessac (33) en garantie d'un emprunt souscrit auprès de la Société Générale dont le capital restant du à la clôture est de 1 333 k€

e) Autres Crédit-bail et location de longue durée

- Les redevances de crédit-bail restant à payer au 31.12.2021 s'élèvent à 3 264 k€, dont 1 118 k€ à échéance en 2022, 1 950 k€ à échéance de 2023 à 2026, et 196 k€ au-delà.
- Les loyers restant à payer des biens pris en locations de longue durée (recensées) s'élèvent à 2 818 k€ au 31.12.2021.

Le total des engagements hors bilan donnés (recensés) s'élève donc à 45 800 k€ au 31.12.2021 (contre 54 412 k€ fin 2020).

33 . Rémunération des personnes les mieux rémunérées

Le montant global des rémunérations brutes versées aux dix personnes les mieux rémunérées s'est élevé, en 2021, à 1 335 663 €, dont quatre directeurs et six médecins.

Le montant global des rémunérations brutes versées aux trois plus hauts cadres dirigeants salariés s'est élevé à 427 411 €. Aucun avantage en nature ne leur est octroyé.

34 . Compte d'emploi annuel des ressources

Conformément à l'article 8 de l'ordonnance n° 2005-856 du 28 juillet 2005, le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public et son annexe font partie intégrante des comptes annuels de l'association. Ce compte d'emploi annuel des ressources et ses notes explicatives, établis selon le modèle prévu par la réglementation comptable sont présentés aux pages 44 à 56 du présent document.

35 . Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 281 784 €, dont 262 668 € au titre de l'audit légal et 19 116 € au titre des services autres que la certification des comptes (SACC).

36. Situation de l'actif réalisable et disponible, et du passif exigible

Le tableau de la situation de l'actif réalisable et disponible, et du passif exigible comprend toutes les créances et dettes dont l'échéance est à moins d'un an, et les disponibilités. Les valeurs mobilières de placement, aisément transformables en liquidités, sont assimilées aux disponibilités. Les produits à recevoir, et les charges à payer sont inclus dans le tableau. Enfin, le report à nouveau de nos ESMS qui reste à restituer (cf note 16), sont pris par prudence pour leur montant total, alors que seule une partie d'entre eux est à échéance de moins d'un an.

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2021	Total au 31.12.2020	Total au 31.12.2019
<u>ACTIF REALISABLE ET DISPONIBLE</u>			
Prêts	130	130	2
Dépôts et cautionnements	-	-	-
Avances & acomptes versés sur commande	1 731	1 849	1 512
Créances redevables et comptes rattachés	56 112	50 735	45 868
Créances clients et comptes rattachés	31 619	34 182	25 099
Autres créances	42 858	46 312	30 860
Sous-total	132 450	133 209	103 340
Valeurs mobilières de placement	95 573	101 326	97 286
Disponibilités	94 302	76 498	54 306
Total actif réalisable et disponible	322 326	311 033	254 933
<u>PASSIF EXIGIBLE</u>			
Report à nouveau des ESMS	- 1 743	19 106	15 656
Emprunts et dettes auprès des états de crédit	2 887	6 945	2 013
Découverts bancaires	8	3	1 599
Emprunts et dettes financières divers	775	942	1 155
Avances et acomptes reçus	3 757	2 526	2 517
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 997	29 992	24 044
Dettes des legs ou donations	642	127	
Dettes fiscales et sociales	98 037	90 266	82 320
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés	1 452	1 914	1 913
Autres dettes	16 303	11 974	15 650
Total passif exigible	154 115	163 795	146 866

38 . Proposition d'affectation du résultat 2021

Rappelons que seul le résultat des structures en gestion directe revient à l'Association. L'affectation proposée dans les établissements médico-sociaux n'est qu'indicative, la décision appartenant in fine aux organismes de contrôle (sauf CPOM signé avec l'autorité de tarification).

(en euros)	Réserve pour investissement	Réserve de trésorerie	Réserve de compensation & compens.amort.	Autres réserves	Dépenses non opposables (CP, amort)	Report à nouveau	Total
Résultat 2021							
Entreprises adaptées						4 058 344	4 058 344
CDTD							
ESAT comm.						59 424	59 424
Délégations				686 492		-7 544 765	-6 858 273
SAV et mandataires						101 216	101 216
APF Evasion						-476 591	-476 591
APF Formation						-371 937	-371 937
Service informatique						-204 367	-204 367
Siège national						451 384	451 384
Sous-total	-	-	-	686 492		-3 927 293	-3 240 801
Ets médico-sociaux	3 835 864	- 163 083	1 963 881	10 663	89 846	-5 005 538	731 632
Total	3 835 864	- 163 083	1 963 881	697 156	89 846	-8 932 831	-2 509 168

APF FRANCE HANDICAP

17-21 boulevard Auguste Blanqui
75013 PARIS

SIREN : 775 688 732

APE : 88 99B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Aux membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'APF France handicap relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Nous avons contrôlé les procédures de compilation des comptes et nous nous sommes assurés que l'exhaustivité des structures était prise en compte pour l'établissement des comptes annuels.
- Nous avons examiné l'application du contrôle interne concourant à l'élaboration des comptes sur une sélection de structures. Nous nous sommes assurés de l'adéquation de ces procédures avec l'objectif de production d'une comptabilité régulière, ainsi que de leur bonne application.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons également vérifié que :

- Les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources et du compte de résultat par origine et destination décrites dans la note 1 de l'annexe au compte d'emploi annuel des ressources, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 14 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes
CABINET JEGARD PARIS
Représenté par,

François JEGARD
Associé

Thibault DAVID
Associé

Signé électroniquement par
CONNECTIVE NV - Connective
eSignatures de la part de
François JEGARD
(+33612263169)
Date : 14/06/2022 16:55:21
Signé avec le code SMS à
usage unique: 578280

Jégard Créa

Signé électroniquement par
CONNECTIVE NV - Connective
eSignatures de la part de
Thibault DAVID
(t.david@jegardcreatis.com)
Date : 14/06/2022 16:39:03
Signé avec le code à usage
unique : 775668

Description de l'activité

Etablissements sous gestion contrôlée

Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP)

Les CAMSP ont pour objet le dépistage, la cure ambulatoire et la rééducation des enfants des premier et deuxième âges qui présentent des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux, en vue d'une adaptation sociale et éducative dans leur milieu naturel et avec la participation de celui-ci.

Ils exercent des actions préventives spécialisées.

Ces centres exercent aussi, soit au cours des consultations, soit à domicile, une guidance des familles dans les soins et l'éducation spécialisée requis par l'état de l'enfant.

Les CAMSP relèvent de l'annexe XXXII bis du décret n°76-389 du 15 avril 1976.

Services d'éducation et de soins spécialisés à domicile (SESSAD) et Services de soins et d'aide à domicile (SSAD)

Les SESSAD et SSAD peuvent être autonomes ou rattachés à un autre établissement. Leur action est orientée selon les âges vers,

- la prise en charge précoce pour les enfants de la naissance à six ans comportant le conseil et l'accompagnement des familles et de l'entourage familial de l'enfant, l'approfondissement du diagnostic, le traitement et la rééducation qui en découlent, le développement psychomoteur initial de l'enfant et la préparation des orientations collectives ultérieures.
- le soutien à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie comportant l'ensemble des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés.

Les interventions s'accomplissent dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou adolescent (domicile, crèche, école, collège, lycée...) et dans les locaux du service.

Les SESSAD et SSAD œuvrent en liaison étroite avec des services hospitaliers, la protection maternelle et infantile et les CAMSP.

Les SESSAD relèvent de l'annexe XXIV bis article 16 du décret n°89 798 du 27 octobre 1989, et les SSAD de l'annexe XXIV ter dudit décret.

Instituts d'éducation motrice (IEM) et Instituts médico-éducatifs

Les établissements prennent en charge des enfants ou adolescents dont la déficience motrice nécessite le recours à des moyens spécifiques pour le suivi médical, l'éducation spécialisée, la formation générale et professionnelle, afin de réaliser leur intégration familiale, sociale et professionnelle.

L'établissement peut comporter,

- une section d'éducation et d'enseignement spécialisés prenant en charge l'enfant ou l'adolescent dans sa globalité et assurant, en liaison avec la famille, une éducation et un enseignement adaptés à des enfants qui ne peuvent momentanément ou durablement être pris en charge par des SESSAD ou SSAD.
- une section d'initiation et de première formation professionnelle dont l'objectif est la préparation à l'un des diplômes délivrés par l'état, conformément aux programmes publiés par les ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture, et compte tenu d'une progression adaptée des enseignements, lorsque cela est nécessaire.

- une section d'éducation pour les jeunes déficients moteurs avec handicaps associés.
- une section de préparation à la vie sociale pour des adolescents qui, en raison de la gravité de leur déficience motrice, ne pourraient envisager une insertion professionnelle même en milieu de travail protégé.

Les IEM relèvent de l'annexe XXIV bis, articles 1 et 5 du décret n° 89-798 du 27 octobre 1989, et les IME de l'annexe XXIV ter dudit décret

Foyers d'hébergement

Etablissements collectifs ils répondent aux objectifs suivants,

- 1) par l'attribution d'un logement personnel, le foyer domicilie ceux qui ne peuvent plus rester chez eux,
- 2) des personnels formés libèrent la personne handicapée des obligations de la vie quotidienne (repas, déplacements, toilettes...) et assure une aide pour les questions de transferts (lever, coucher...),
- 3) les questions de santé et de rééducation sont prises en compte,
- 4) par la proposition de temps et d'activités, la personne handicapée hébergée se trouve en situation de lutter contre la solitude, d'entretenir des relations sociales et de se réaliser par la pratique d'activités.

La loi de juillet 1983 (art 44) a placé l'hébergement social sous la compétence des conseils généraux.

Pour exercer cette mission, trois filières sont mises en œuvre, à savoir :

- 1) les foyers de vie créés à partir de l'article 168 du code de la famille et de l'aide sociale,
- 2) les foyers d'accueil médicalisé initiés depuis 1986 organisant le financement de l'hébergement par les conseils généraux et les dépenses de soins par un forfait versé par l'assurance maladie,
- 3) les maisons d'accueil spécialisées définies à l'article 46 de la loi d'orientation des personnes handicapées du 30 juin 1975 prévues pour recevoir des personnes nécessitant des soins constants et qui sont financées en totalité par l'assurance maladie.

Services d'accompagnement à la vie sociale

Ces services ont pour mission de favoriser le maintien de la vie à domicile pour les personnes en situation de handicap qui le souhaitent, en apportant l'aide sociale adéquate et en coordonnant les aides techniques et humaines nécessaires. Ils relèvent de l'article L.312-I du code de l'action sociale et des familles.

Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT)

Les ESAT (ex- CAT) sont des structures médico-sociales ayant une activité productive. Un accent important est mis sur le soutien éducatif, social, psychologique.

Les travailleurs ne sont pas considérés comme des salariés. Ils ont une capacité de travail inférieure à 33% et ne jouissent de la garantie de ressource à 70% du SMIC que lorsqu'ils ont au moins 20% de capacité de travail.

A la différence des entreprises adaptées, les établissements et services d'aide par le travail bénéficient d'une prise en charge fixée par l'agence régionale de santé dont ils dépendent.

Autres structures

1. Etablissements

Entreprises adaptées (EA)

Ce sont les structures de travail protégé les plus proches du milieu ordinaire. Elles relèvent de la loi d'orientation 1975. Le ministère du travail verse une subvention annuelle dont le montant est variable.

L'Etat subventionne l'emploi des personnes en situation de handicap par le système de l'aide au poste, qui s'est substitué à la garantie de ressources, et suppose que la personne ait bénéficié de la reconnaissance de travailleur handicapé par la CDA, qu'elle ait été orientée vers le milieu du travail et que sa candidature ait transité par un service public de l'emploi. Les personnes relèvent dès leur embauche du code du travail.

Centres de distribution de travail à domicile (CDTD)

Ils obéissent aux mêmes règles que celles des entreprises adaptées, si ce n'est que les salariés travaillent à domicile.

2. Secteur « mouvement »

Délégations

Véritable démultiplication du mouvement associatif, les délégations sont les cellules départementales de base d'APF France handicap.

Elles sont des maillons indissociables de la grande chaîne de solidarité que constitue l'association. Comme telles, elles participent aux objectifs de celle-ci concernant l'ensemble des personnes handicapées de France atteintes de déficience motrice. Cette participation entraîne leur unicité et leur orientation commune.

APF Evasion

APF Evasion, le service de vacances d'APF France handicap, a pour mission d'organiser et de gérer des séjours de vacances pour adultes et jeunes handicapés moteurs ou polyhandicapés. Plus de 2 000 vacanciers partent chaque année dans 120 séjours d'une durée de deux à quatre semaines, en France ou à l'étranger. Ils sont encadrés par 2.000 accompagnateurs au pair. APF Evasion propose un large éventail de formules : séjours détente et découverte, séjours culture et tourisme, séjours thématiques, circuits à l'étranger, séjours familiaux, maisons d'enfants à caractère sanitaire, séjours spécifiques aux personnes polyhandicapées.

APF Evasion bénéficie des agréments Jeunesse et Sport, ainsi que de l'agrément de tourisme.

*Compte d'emploi annuel
des ressources
2021*



Compte de résultat par origine et destination.....	page 42
Compte d'emploi annuel des ressources.....	page 43
Annexe au compte d'emploi annuel des ressources.....	page 44

Compte de résultat par origine et destination - Année 2021

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC (note 2)	27 895 342	27 895 342	28 728 136	28 728 136
1.1 Cotisations sans contrepartie	439 343	439 343	410 036	410 036
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	14 414 932	14 414 932	14 093 460	14 093 460
- Legs, donations et assurances vie	11 965 765	11 965 765	12 639 931	12 639 931
- Mécénat	1 075 302	1 075 302	1 584 709	1 584 709
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC (note 3)	149 480 565		122 733 717	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	882 528		1 106 698	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	148 598 037		121 627 019	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS (note 4)	651 510 956		644 738 227	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (note 5)	8 967 487		7 933 338	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS (note 6)	8 164 441	124 975	4 964 300	80 329
TOTAL	846 018 791	28 020 317	809 097 717	28 808 465
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES (note 7)	782 357 081	12 692 520	723 304 892	17 981 763
1.1 Réalisées en France				
1.1.1. Actions réalisées par l'organisme				
a) Action hors établissements ou services				
- Accueil, défense des droits, loisirs, vie associative	23 124 850	11 594 890	23 938 179	16 936 865
- Séjours de vacances	2 824 508	532 413	1 199 268	462 383
- Actions de formation	2 519 010	125 025	2 000 026	
b) Etablissements et services				
- Etablissements et services pour enfants et adolescents	212 170 831	188 409	199 566 092	306 238
- Etablissements d'hébergement et d'activités sociales	254 594 571	65 081	243 708 960	178 263
- Entreprises et services de travail adapté	174 471 466	130 818	146 038 411	88 260
- Services d'accompagnement à domicile	85 837 118	-5 836	81 568 233	1 449
- Etablissements de santé	26 309 319	61 720	24 821 595	8 305
c) Actions de communication relatives aux missions sociales	505 408		464 128	
1.1.2. Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS (note 8)	9 496 332	9 198 094	7 482 547	7 264 560
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	9 117 249	9 117 249	7 230 473	7 230 473
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	379 082	80 845	252 074	34 087
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT (note 9)	38 696 683	6 151 512	33 817 020	3 340 469
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (note 10)	11 826 910		12 142 190	
5 - IMPOTS SUR LES BENEFICES	207 681		244 811	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE (note 11)	7 657 036	65 078	8 722 857	54 228
TOTAL	850 241 723	28 107 204	785 714 317	28 641 020
EXCEDENT OU DEFICIT (note 12)	-4 222 931	-86 887	23 383 401	167 445

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL				

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC - Année 2021

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE (note 13)			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	12 692 520	17 981 763	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	27 895 342	28 728 136
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	439 343	410 036
- Actions réalisées par l'organisme	12 692 520	17 981 763	1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versement à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	14 414 932	14 093 460
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances vie	11 965 765	12 639 931
			- Mécénat	1 075 302	1 584 709
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	9 198 094	7 264 560	1.3 Autres produits liés à la générosité du public		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	9 117 249	7 230 473			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	80 845	34 087			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	6 151 512	3 340 469			
TOTAL DES EMPLOIS	28 042 126	28 586 792	TOTAL DES RESSOURCES	27 895 342	28 728 136
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	65 078	54 228	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	124 975	80 329
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		167 445	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	86 887	
TOTAL	28 107 204	28 808 465	TOTAL	28 107 204	28 808 465
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES) (note 14)	167 445	
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-86 887	167 445
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	80 558	167 445

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1		EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France			Bénévolat		
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL			TOTAL		

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	1 207 732	1 073 175
(-) Utilisation	-124 975	-80 329
(+) Report	65 078	54 228
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	1 147 835	1 207 732

Annexe au compte d'emploi annuel des ressources

Année 2021

1 . Méthode d'élaboration

Présentation de l'activité :

APF France handicap a été déclarée à la Préfecture de Paris le 26 avril 1933, et reconnue d'utilité publique le 23 Mars 1945.

« Elle a pour buts :

- *la participation sociale des personnes atteintes de déficience motrice avec ou sans troubles associés;*
- *leur défense à titre collectif et individuel;*
- *l'amélioration de la situation sociale, matérielle et de leur état de santé des personnes, enfants ou adultes, atteintes de déficience motrice avec ou sans troubles associés et de leur famille;*
- *La participation de tous à ces actions.*

La durée de l'association est illimitée. Elle a son siège à Paris ».
(Article 1 des statuts de l'association modifiés en dernier lieu le 13 février 2008).

Ainsi, **APF France handicap est un mouvement national de défense et de représentation des personnes ayant un handicap moteur et de leur famille qui regroupe 18 000 adhérents.**

Elle est aussi gestionnaire de services et d'établissements médico-sociaux : elle accompagne au quotidien plusieurs milliers d'enfants ou d'adultes dans le choix de leur mode de vie : scolarité et éducation, formation professionnelle, emploi, vie à domicile ou en structure de vie collective, loisirs et vacances, sports,...

Plus précisément, son activité s'exerce dans plusieurs domaines :

- **APF France handicap accompagne et défend** les personnes en situation de handicap moteur et leur famille, au moyen de structures associatives financées par la générosité du public. Ainsi, nos délégations développent au plan local la participation à la vie socio-culturelle et la défense des droits (tels que l'accès à tout pour tous), APF Evasion organise des séjours de vacances en France et à l'étranger, APF Formation développe des activités de formations spécifiques au secteur médico-social.
- **APF France handicap gère des établissements** de santé, médico-sociaux et sociaux, dont le poids témoigne d'une implication forte à apporter des réponses adaptées aux personnes en situation de handicap. Ces établissements s'adressent aussi bien aux tout - jeunes ou adolescents, qu'aux adultes (établissements d'hébergement et d'activités sociales, services d'accompagnement à domicile, et entreprises et services de travail adapté). Ils assurent ou favorisent, selon les âges, dépistage du handicap, rééducation, scolarité, formation professionnelle, hébergement, insertion professionnelle et sociale, accompagnement à domicile, à partir d'un projet individualisé.

Pour réaliser son objet social, l'association utilise elle-même les produits de la générosité du public qu'elle collecte ; elle a donc un caractère redistributif marginal.

Présentation du compte d'emploi des ressources :

Le Compte d'Emploi des Ressources a été institué par la loi du 7 août 1991, et ses modalités d'élaboration ont été fixées par un arrêté du 30 juillet 1993. Depuis une ordonnance de 2005, il fait partie intégrante des comptes annuels.

Il a pour objectif d'informer les tiers, en particulier les donateurs et testateurs, sur l'emploi qui est fait des fonds ainsi collectés.

Le modèle de tableau est normalisé par la réglementation comptable, et est modifié à compter de l'arrêté des comptes 2020 : il prévoit d'établir, d'une part le « compte de résultat par origine et par destination » (CROD) qui retrace la totalité des produits et charges de l'association, et d'autre part « le compte annuel d'emploi des ressources collectées auprès du public » (CER) dans lequel figurent les seuls emplois et ressources relatifs aux dons et legs (règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018, et règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020).

Ces modèles, établis à partir du compte de résultat, distinguent :

- les emplois relatifs aux missions sociales, aux frais de recherche de fonds, et aux frais de fonctionnement. S'y ajoutent les dotations aux provisions et les reports en fonds dédiés
- les ressources par origine : celles issues de la générosité du public, celles qui n'y sont pas liées, les subventions et concours publics. S'y ajoutent les reprises de provisions et l'utilisation des fonds dédiés.
- le résultat de l'exercice équilibre les emplois et ressources, puisque ceux-ci doivent concorder avec le compte de résultat

Destination des ressources issues de la générosité du public :

Il importe de préciser que **les dons et legs collectés sont majoritairement utilisés par nos délégations**, dont la vocation est plus précisément de défendre au plan local les droits des personnes en situation de handicap (notamment en matière d'accessibilité, de ressources, d'emploi, de tourisme, etc.), d'animer des activités de loisirs et de rupture de l'isolement (séjours de vacances locaux, réunions, ateliers thématiques, sorties et spectacles, etc).

Les fonds issus de la générosité du public permettent également de financer une partie des frais de fonctionnement de l'association. Enfin, leur emploi dans les autres structures de l'association reste plus faible, et finance le plus souvent une partie de leurs investissements.

Eléments relatifs à l'élaboration du CROD et du CER

Les rubriques des missions sociales sont alimentées par lecture directe de la comptabilité générale de nos structures. Seuls les coûts afférents au service « politiques d'inclusion » (défense des droits des personnes en situation de handicap) et aux revues « Faire Face » et « Ensemble » (communication relative aux missions sociales) proviennent de la comptabilité analytique des délégations et du siège, et comprennent essentiellement des charges directes.

Les rubriques de frais de recherche de fonds sont alimentées à partir de la comptabilité analytique des délégations et du siège. Ils comportent néanmoins essentiellement des charges directes. Ils peuvent toutefois inclure des charges de personnel, ventilées généralement au prorata du temps passé.

La rubrique des frais de fonctionnement est alimentée par lecture directe de la comptabilité générale du siège et du service informatique.

Les dotations et reprises de provisions sont exclues de ces différentes rubriques, et présentées distinctement. Il en est de même de l'utilisation des fonds dédiés ou des reports en fonds dédiés (cf notes 6 et 11). Enfin, certains flux internes sont éliminés des charges et produits (cf notes 3 et 7)

2 . Produits liés à la générosité du public

Les ressources issues de la générosité du public peuvent se décomposer de la façon suivante :

	HORS ETABLISSEMENTS				ETABLISSEMENTS OU SERVICES								TOTAL 2021	
	Délégations	APF Evasion	APF Formation	Siège nat. & serv.info.	Travail protégé	ESAT	ESAT Comm	EA	Santé	Hébergement vie sociale	Accompagn.	Aide humaine		Médico-éducatifs
Cotisations	438 257			365	722	722								439 343
Total des cotisations	438 257			365	722	722								439 343
Dons manuels														
Collectes nationales	13 534 902			64 041								4 870		13 603 813
Collectes locales	304 772	744							13 630	34 600	2 480	23 536		379 763
Abandons de frais par les bénévoles	61 115				5		5							61 120
Vente de dons en nature	370 236					3 873	15 635	37 627						370 236
Total des dons manuels	14 271 025	744		64 041	5	3 873	15 640	37 627	13 630	34 600	2 480	28 406		14 414 932
Legs														
Cession de biens reçus en legs	4 117 632	400 000		7 443 133						5 000				11 965 765
Legs, donations de biens immobilisés														
Total des legs	4 117 632	400 000		7 443 133						5 000				11 965 765
Mécénat	449 755	131 669	125 025	67 999	57 134	3 873	15 635	37 627	39 318	29 918	8 250	166 235		1 075 302
Total du Mécénat	449 755	131 669	125 025	67 999	57 134	3 873	15 635	37 627	39 318	29 918	8 250	166 235		1 075 302
Total Générosité du public	19 276 668	532 413	125 025	7 575 539	57 861	8 467	31 274	75 254	52 948	69 518	10 730	194 641		27 895 342

Elles sont en baisse par rapport à 2020 (28 728 136 €).

Dons manuels :

Les dons manuels sont collectés principalement par publipostage et au cours de la semaine nationale des personnes en situation de handicap, ou de manifestations locales.

Les dons sont, pour l'essentiel, affectés aux activités courantes de nos délégations départementales, rappelées en note 1.

Les campagnes d'appel de fonds organisées par APF France handicap ne sont généralement pas dédiées à une activité déterminée, mais à l'ensemble de la mission sociale de l'association. Les fonds sont affectés à la délégation départementale initiatrice de la collecte et dont dépend le lieu de résidence du donateur.

Les ventes d'objets divers réalisées lors des campagnes d'appel à la générosité du public ou à l'occasion de galas-tombolas sont exclues des dons collectés, et sont positionnés dans la rubrique « autres produits non liés à la générosité du public », conformément aux recommandations de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS).

Les ventes de biens reçus en dons en nature sont inclus dans la rubrique « dons manuels » conformément à la réglementation.

Legs :

Les biens reçus en legs sont généralement vendus, conformément à la loi, mais peuvent être conservés pour les besoins du fonctionnement de l'association. Le montant figurant en ressources correspond donc à la valeur de cession des biens encaissée dans l'année.

Répartition par structures :

Le tableau ci-dessus présente la répartition des dons et legs collectés en 2021 par type de structures, et donc par type d'activités, tels qu'ils figurent dans les comptes de chaque entité.

Nos délégations départementales bénéficient donc de 69% des ressources issues de la générosité publique collectées en 2021, et le siège national en reçoit 27% pour couvrir principalement une part des frais de fonctionnement de l'association, mais également une part des missions sociales.

Importance relative des différentes ressources :

L'essentiel des ressources obtenues en 2021 provient, comme chaque année, des produits de la tarification de nos établissements et services médico-sociaux qui représentent 77% de nos produits 2021. La part des ressources issues de la générosité du public s'est élevée, en 2021, à 3,3% des ressources de l'année.

3 . Produits non liés à la générosité du public

Cette rubrique regroupe un certain nombre de ressources :

Ventes de biens :

Les ventes de biens sont essentiellement réalisées dans nos établissements de travail adapté et protégé (EA et ESAT).

Elles incluent également les ressources de communication : notre bulletin d'information « Ensemble », destiné à nos donateurs ; et notre revue « Faire Face » à nos abonnés (personnes directement concernées par le handicap).

Les ventes d'objets réalisées à l'occasion de galas-tombolas ou des campagnes d'appel à la générosité du public figurent également à cette rubrique, comme mentionné en note 8.

Ventes de prestations de services :

L'essentiel de ce poste, rattaché aux fonds privés collectés par l'association, provient des travaux à façon réalisés par les personnes en situation de handicap de nos entreprises adaptées, établissements et services d'aide par le travail.

Ce poste inclut également les contributions des usagers aux séjours de vacances, aux services d'auxiliaires de vie ou d'accompagnement, ainsi que leurs participations aux groupes de loisirs ou autres, paiement par le personnel des repas pris dans nos établissements. Sont également rattachées à cette rubrique les prestations de formation assurées par notre service de formation.

Comme précisé en note 2, les ventes et prestations internes réalisées par nos établissements de travail adapté ont été éliminées des ressources et des emplois, pour un montant de 15 500 399 €.

Contributions financières

Les contributions financières sont les versements faits par des organismes de droit privé en dehors du cadre du mécénat.

Autres produits :

Les autres produits se composent pour l'essentiel des remboursements de charges de personnel (pour mises à disposition, absences, formation), des locations et autres produits divers de gestion courante.

Comme précisé en note 7, les flux internes que sont la participation aux frais de siège et informatiques (27 086 785 €) versée par nos structures, de même que les mises à disposition internes de personnel (1 253 919 €), et la contribution de nos entreprises adaptées au financement des Délégations (500 000 €) ont été éliminés des ressources et des emplois.

Produits financiers :

Les produits financiers ont pour origine l'intégralité des ressources liées à l'activité de l'association.

La décomposition chiffrée des « autres produits » est la suivante :

	2021	2020
Ventes de biens	12 509 270	9 487 357
Ventes de prestations de service	115 003 602	92 616 987
Production stockée ou immobilisée	906 862	-62 967
Contributions financières	882 528	1 106 698
Autres produits	10 872 838	9 450 202
Produits financiers	2 447 606	2 113 900
Produits exceptionnels	6 857 859	8 021 540
Total	149 480 565	122 733 717

4 . Subventions et autres concours publics

Les subventions et concours publics ont représenté 77 % des ressources de l'association en 2021. Ils proviennent pour la plus grande part des prix de journée ou dotation globale alloués à nos établissements.

	HORS ETABLISSEMENTS				ETABLISSEMENTS OU SERVICES						TOTAL 2021
	Délégations	APF Evasion	APF Formation	Siège national	Travail protégé	Santé	Hébergement vie sociale	Accompagn.	Aide humaine	Médico-éducatifs	
Etablissements											
Tarifification de l'activité des ESMS	3 980				19 744 551	25 306 125	243 567 952	83 741 225		221 886 799	594 250 633
Aides aux postes					44 298 573						44 298 573
Subventions & divers											
Total subventions & divers	4 902 440	89 450	99 833	858 168	2 001 517	891 015	1 109 341	1 689 082		1 320 904	12 961 750
Total fonds publics et assimilés	4 906 420	89 450	99 833	858 168	66 044 641	26 197 140	244 677 293	85 430 307		223 207 703	651 510 956

5 . Reprise de provisions

Les reprises de provisions sont exclues des autres rubriques du compte d'emploi des ressources, et présentées sur une ligne distincte. Leur décomposition est la suivante :

	HORS ETABLISSEMENTS				ETABLISSEMENTS OU SERVICES						TOTAL 2021
	Délégations	APF Evasion	APF Formation	Siège nat. & serv.info.	Travail protégé	Santé	Hébergement vie sociale	Accompagn.	Aide humaine	Médico-éducatifs	
Reprises de provisions & transfert de charges											
- d'exploitation	373 201	31 898		860 017	808 337	184 399	1 585 083	234 867	1 889	2 080 583	6 160 273
- financières				413 000	18 458			19 759		4 529	455 746
- exceptionnelles	93 804			30 000	315 930	254 301	905 131	58 919		693 383	2 351 468
Total	467 006	31 898		1 303 017	1 142 726	438 700	2 490 213	313 544	1 889	2 778 495	8 967 487

6 . Utilisation des fonds dédiés antérieurs

	HORS ETABLISSEMENTS				ETABLISSEMENTS OU SERVICES						TOTAL 2021
	Délégations	APF Evasion	APF Formation	Siège national	Travail protégé	CDTD	Hébergement vie sociale	Accompagn. Aide humaine	Médico- éducatifs		
Utilisation des fonds dédiés antér.											
Report de subventions	259 248		16 582	206 152	234 068		415 456	135 436		1 557 311	2 824 251
Report de legs	865			85 412			12 767			25 931	124 975
Report de concours publics esms	5 550				300 215		823 592	467 958		3 103 606	4 700 921
Report de contrib. fin. AOP	220 406	1 520		22 224	68 208		125 529	36 282		40 124	514 293
Utilisation des fonds dédiés	486 069	1 520	16 582	313 787	602 490		1 377 344	639 677		4 726 973	8 164 441

Cette rubrique enregistre la part des ressources collectées au cours des années antérieures, affectées à un objet précis, qui a été utilisée au cours de l'exercice 2021.

7 . Missions sociales

Les missions sociales correspondent aux coûts engagés pour la réalisation de notre objet social, à savoir :

- l'ensemble des coûts de nos structures (excepté ceux listés ci-après). Ces coûts disparaîtraient si la mission sociale qu'elles exercent s'arrêtait. Ils comportent donc les charges de personnel, les frais financiers et de fonctionnement de nos structures. Cette définition est conforme au cadre proposé par la réglementation comptable.
- les coûts de notre service « politiques d'inclusion », chargé de la défense des droits des personnes en situation de handicap
- les coûts de la communication relative aux missions sociales, à l'exclusion des campagnes de communication institutionnelle. Sont donc inclus dans cette rubrique des missions sociales les frais relatifs aux revues « Faire Face » et « Ensemble ».

Les coûts de nos structures, qui sont retraités pour être exclus des missions sociales et être intégrés aux autres rubriques, ou éliminés des emplois et ressources, sont les suivants :

- Les frais de recherche de fonds engagés par nos délégations départementales
- Les dotations aux provisions, classées distinctement pour éviter d'être comptabilisées deux fois en missions sociales
- Les reports en fonds dédiés qui n'ont pas lieu d'être intégrés
- Les flux internes que sont les frais de siège, les prestations de notre service informatique, les prestations de nos établissements de travail adapté (qui sont éliminés des charges et des produits, et ne figurent donc pas dans le CER)

La répartition par nature de charges et secteurs d'activité est la suivante :

	2021	2020
Action associative		
Accueil, défense des droits, loisirs	23 124 850	23 938 179
- dont délégations départementales	21 991 456	22 029 597
- dont serv. "politiques d'inclusion"	1 133 394	1 908 582
Séjours de vacances (APF Evasion)	2 824 508	1 199 268
Actions de formation (APF Formation)	2 519 010	2 000 026
Total action associative	28 468 368	27 137 473
Etablissements et services		
Pour enfants et adolescents	212 170 831	199 566 092
Hébergement & activités sociales	254 594 571	243 708 960
Travail adapté	174 471 466	146 038 411
Accompagnement	85 837 118	81 568 233
- dont services médico-sociaux	84 909 783	80 903 264
- dont services en gestion directe	927 335	664 969
Santé	26 309 319	24 821 595
Total établissements et serv.	753 383 305	695 703 291
Communication s/missions soc.		
Frais de la revue "Ensemble" & livres		
Frais de la revue "Faire Face"	505 408	464 128
Total com. sur missions soc.	505 408	464 128
Total des missions sociales	782 357 081	723 304 892

En 2021, APF France handicap a engagé une somme totale de 782 357 081 € au titre de ses missions sociales représentant 92 % du total de ses charges.

Ce taux est similaire à celui de l'exercice 2020 (92,1 %).

Le total de 782 357 081 € consacré aux missions sociales a été employé à hauteur de 96,3 % pour les établissements et services, de 3,6% pour l'action militante et associative, et de 0,1% pour les actions de communication relatives aux missions sociales. Elle est utilisée à 70,9 % sous forme de charges de personnel salarié (notamment du fait de l'importance des besoins paramédicaux et éducatifs des usagers de nos établissements et services médico-sociaux).

L'ensemble des missions sociales se décompose comme suit :

- 3 % pour le développement de la vie associative, des loisirs et rencontres entre personnes ayant un handicap moteur, l'action en faveur de l'accessibilité et de défense des droits des personnes en situation de handicap (secteur des délégations départementales et du service « politiques d'inclusion »),
- 0,3 % pour l'organisation de loisirs et séjours de vacances (secteur APF Evasion),
- 0,3 % pour les prestations de formations médico-sociales (secteur APF Formation)
- 27,1 % pour l'action médico-sociale précoce, l'éducation et les soins spécialisés à domicile, l'éducation motrice, et la formation professionnelle (secteur des établissements médico-éducatifs pour enfants, adolescents et jeunes adultes),
- 32,5 % pour l'hébergement et les activités d'intégration à la vie sociale (secteur des foyers),
- 22,3 % pour l'insertion professionnelle (secteur des établissements de travail adapté et protégé),
- 11 % pour les services d'accompagnement à domicile et d'assistance dans la vie domestique
- 3,4% pour les établissements de santé (services de soins de suite et de réadaptation)
- 0,1 % pour les frais de communication relative aux missions sociales, par l'intermédiaire de nos revues « Faire Face » et « Ensemble »

Conformément aux demandes de la Cour des Comptes, un certain nombre de flux internes sont éliminés à la fois des emplois et des ressources, et pour un montant équivalent. Il s'agit des participations de toutes nos structures au financement du siège national et de notre service informatique (de 27 086 785 €), des prestations de nos établissements de travail adapté (de 15 500 399 €), des mises à disposition internes de personnel (de 1 253 919 €), et de la contribution de nos entreprises adaptées au financement des Délégations (500 000 €). Ces sommes sont donc éliminées des missions sociales ou des frais de fonctionnement. Corrélativement, le produit correspondant a été éliminé des ressources. L'élimination de ces flux purement internes à l'association ne modifie en rien le résultat de l'exercice.

Il faut noter également que les dotations aux provisions sont également éliminées des missions sociales, et identifiées sur une ligne spécifique (cf note 10). En effet, l'absence de leur élimination conduirait à inscrire deux fois la même somme en missions sociales : une première fois l'année au cours de laquelle la provision est dotée, et une seconde fois l'année où la charge correspondante est engagée.

8 . Frais de recherche de fonds

Cette rubrique retrace les frais d'appel à la générosité du public, les frais de traitement des dons et legs et les frais de recherche des autres fonds privés.

A. Les frais d'appel à la générosité du public

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent principalement aux frais de conception, de fabrication, d'envoi et de traitement de mailings (à l'exclusion des frais directs relatifs à la revue « Ensemble », inclus en missions sociales). S'y ajoutent : les frais relatifs à la semaine nationale, à l'opération Handidon, à la promotion et au développement des legs (frais engagés par le siège, y compris les charges de personnel afférentes), au traitement des legs, et les frais relatifs à la collecte des autres dons.

Ils se décomposent de la façon suivante :

	HORS ETABLISSEMENTS				ETABLISSEMENTS OU SERVICES						TOTAL 2021
	Délégations	APF Evasion	APF Formation	Siège national	Travail protégé	CDTD	Hébergement vie sociale	Accompagn.	Aide humaine	Médico- éducatifs	
Promotion & développement des legs				629 321							629 321
Semaine nationale	133 271										133 271
Frais d'appel et traitement de dons	7 248 568			24 870							7 273 438
Frais sur autres dons	609 087			37 513							646 601
Frais de traitement des legs				434 618							434 618
Total appel à la générosité	7 990 927			1 126 323							9 117 249

Ces frais incluent les charges du personnel du siège affecté au développement des ressources issues de la générosité du public et au traitement des legs à hauteur de 530 823 €.

La répartition des frais par nature se décompose comme suit :

	Dons manuels	Legs	Total
Achats divers et fournitures	23 786	579	24 364
Locations mobilières (fichiers...)	301 767		301 767
Personnel extérieur	110		110
Honoraires collecte de fonds	148 620		148 620
Annonces et insertions	36	350 409	350 445
Brochures, dépliants, catalogues	3 644 541	28 519	3 673 060
Frais de publication			
Affranchissements et routage	2 482 710	17 075	2 499 785
Traitement externe de fichiers	665 740		665 740
Autres services extérieurs	59 352	114 969	174 320
Charges de personnel	651 966	530 773	1 182 739
Autres charges diverses	74 682	21 616	96 298
Total des frais	8 053 310	1 063 939	9 117 249
Ressources collectées	14 414 932	11 965 765	26 380 697
Ratio frais / ressources (en %)	55.9%	8.9%	34.6%

Ce tableau fait ressortir un ratio de frais égal à 34,6% des ressources correspondantes, ce qui revient à dire que pour obtenir 100 euros en dons ou legs, l'association en dépense 34,6 pour l'appel à la générosité du public.

Les frais d'appel à dons par mailing, d'un montant total de 7 273 438 €, peuvent se décomposer de la manière suivante selon le type de campagne d'appel aux dons auquel ils se rapportent :

- Fidélisation (donateurs existants et réactivation ou relances) : 23,6 % du total des frais d'appel à dons par mailings
- Prospection (recherche de nouveaux donateurs) : 60,5% du total des frais d'appel à dons par mailings
- Frais communs aux différentes campagnes : 5,7% du total des frais d'appel à dons par mailings
- Frais de traitement des dons : 10,2% du total des frais d'appel à dons par mailings

Précisons que les frais sur legs correspondent aux frais dits de promotion et de développement, c'est à dire engagés pour développer ce type de ressources, et aux frais de traitement des dossiers de successions et d'assurances-vie.

Conformément aux recommandations de l'IGAS, les ventes d'objets divers réalisées lors des collectes de dons pendant la semaine nationale des personnes en situation de handicap sont exclues des ressources collectées grâce à la générosité du public, et sont classées en « ventes de produits » (cf note 3). Aussi les frais directs d'achats de ces objets ont-ils été également exclus des frais d'appel à la générosité du public, et figurent en missions sociales. Il en est de même des cessions de biens reçus en dons en nature, et des frais afférents

B. Les frais de recherche des autres fonds privés correspondent aux charges du personnel du siège affecté aux opérations de partenariat (mécénat et autres contributions financières d'organismes privés) et aux autres frais directs engagés par le siège pour ce type d'opérations. Il n'a pas été possible de distinguer les frais engagés par nos structures pour les opérations de mécénat et de contributions financières, mais celles-ci demeurent marginales.

C. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics : il faut signaler que les charges liées à l'obtention des prix de journée ou dotation globale, et des subventions publiques sont constituées essentiellement de charges de personnel qui ne peuvent pas être dissociées soit des missions sociales (pour nos structures), soit des frais de fonctionnement (pour notre siège).

9 . Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement de l'association correspondent aux charges du siège national et du service informatique, à l'exception des postes suivants :

- Les frais du service « politiques d'inclusion » et de la revue « Faire Face » intégrés aux missions sociales (respectivement aux rubriques « accueil et défense des droits » et « actions de communication relatives aux missions sociales »)
- Les frais de recherche de fonds (frais de mailing, de promotion et de développement des legs, de semaine nationale, de la direction des successions, de mécénat et parrainage), qui sont inclus à la rubrique « frais de recherche de fonds »
- Les dotations aux provisions du siège et du service informatique, classées distinctement pour éviter d'être comptabilisées deux fois
- Les reports en fonds dédiés du siège et du service informatique qui n'ont pas lieu d'être intégrées

Les frais de fonctionnement comprennent donc des coûts de support aux missions sociales et d'animation de notre réseau, ainsi que des frais généraux (parmi lesquels les coûts de communication institutionnelle).

	2021	2020
Siège national	28 844 546	24 702 608
Service informatique	9 852 137	9 114 412
Total	38 696 683	33 817 020

Ces frais de fonctionnement sont compensés à hauteur 20,4 M€ par nos établissements médico-sociaux et de santé, soit une participation de 52,7%. Cette participation est fixée, pour les établissements médico-sociaux (qui représentent trois quarts du budget de l'association), par les pouvoirs publics.

Les frais de fonctionnement représentent 4,5 % du total des charges

10 . Dotations aux provisions

Les dotations aux provisions sont exclues des autres rubriques du compte d'emploi des ressources, et présentées sur une ligne distincte, pour éviter que la somme correspondante ne figure deux fois dans lesdites rubriques, comme cela est expliqué aux notes 2 et 4.

La décomposition de ces dotations aux provisions est la suivante :

	HORS ETABLISSEMENTS				ETABLISSEMENTS OU SERVICES					TOTAL 2021
	Délégations	APF Evasion	APF Formation	Siège national	Travail protégé	CDTD	Hébergement vie sociale	Accompagn. Aide humaine	Médico- éducatifs	
Dotations aux provisions										
- d'exploitation	102 762			44 000	1 134 223		2 630 454	430 756	4 192 467	8 490 662
- financières										44 000
- exceptionnelles	58 987				753 557		744 398	343 020	1 392 288	3 292 248
Total	161 749			44 000	1 887 780		3 374 851	773 776	5 584 754	11 826 910

11 . Reports en fonds dédiés

Cette rubrique enregistre les actions que APF France handicap s'est engagée à effectuer mais n'a pas encore réalisées, et pour lesquelles les financements ont été reçus en 2021. Ces engagements 2021 s'élèvent à 7 657 036 €.

	HORS ETABLISSEMENTS				ETABLISSEMENTS OU SERVICES					TOTAL 2021
	Délégations	APF Evasion	APF Formation	Siège national	Travail protégé	CDTD	Hébergement vie sociale	Accompagn. Aide humaine	Médico- éducatifs	
Report en fonds dédiés										
Report de subventions	494 905			234 370	281 518		337 622	565 374	1 953 834	3 867 623
Report de legs	150						19 609	17 344	27 976	65 078
Report de concours publics esms	3 494				90 360		-228 565	645 201	2 497 731	3 008 220
Report de contrib. fin. AOP	277 528	16 800		297 457	31 224		45 184	9 545	38 377	716 115
Total report en fonds dédiés	776 077	16 800		531 828	403 101		173 849	1 237 463	4 517 918	7 657 036

12 . Résultat de l'année

Le résultat comptable de l'association est déficitaire de 4,2 millions d'euros en 2021.

Il importe toutefois de signaler que ce résultat se scinde en deux parties :

- un déficit comptable de 1 million d'euros réalisé par nos établissements médico-sociaux et sanitaires qui, du fait de la réglementation, doit être retraité comme expliqué en note 14 de l'annexe aux comptes annuels, pour déterminer le véritable résultat issu de la gestion de ces établissements et services. Ce dernier est excédentaire, en 2021, de 0,7 millions d'euros (contre un excédent de 21,3 millions d'euros en 2020). Il est pour partie à restituer aux caisses de sécurité sociale ou aux conseils généraux (après approbation par les autorités de contrôle), sauf pour les structures ayant signé un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.
- un déficit de 3,2 millions d'euros (contre un excédent de 3,7 millions d'euros en 2020) qui constitue le résultat revenant à l'association, et qui correspond au résultat du mouvement associatif (délégations départementales, une partie des services d'aide humaine, APF Evasion, APF Formation, le service informatique et notre siège national) et des établissements de travail adapté.

13 . Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public, utilisées en 2021

Les dons et legs utilisés en 2021 ont été affectés aux emplois suivants :

- missions sociales à hauteur de 12,7 M€ (dont 11,3 M€ dans nos délégations départementales)
- frais de recherche de fonds à hauteur de 9,2 M€
- frais de fonctionnement à hauteur de 6,2 M€

L'affectation des ressources issues de la générosité du public par type d'emplois s'opère de la manière suivante :

- a) en premier lieu (affectation directe de ressources) :
 - affectation directe des ressources « générosité du public » en financement des frais d'appel à la générosité du public et des frais de traitement des dons et legs, à hauteur du montant de ces frais, de telle sorte que ces derniers soient intégralement financés par les dons et legs
 - affectation directe des abonnements aux revues Ensemble et Faire Face, et des produits divers de la revue Faire Face, en financement de ces deux revues, inscrites en missions sociales. Ces deux revues disposent en effet d'un financement spécifique, et ce n'est donc que la part non financée par ces ressources spécifiques qui est susceptible d'être couverte par une partie des dons et legs.
- b) en second lieu (détermination des emplois non financés par des ressources directes):
 - détermination, par secteurs d'activité, et pour chaque type d'emplois, du reliquat non financé par les ressources affectées directement à l'étape précédente (par différence)
 - on considère alors que ce reliquat des emplois non financés par des ressources directes, l'est indistinctement par l'ensemble des autres ressources, parmi lesquelles figurent les dons et legs
- c) en troisième lieu (affectation par emploi des dons et legs) :
 - répartition, par secteurs d'activité, des différentes ressources non affectées (parmi lesquelles les dons et legs) sur le reliquat non financé de chaque type d'emploi, calculé à l'étape précédente, au prorata de son importance respective.
 - pour ce faire, il est tenu compte de l'excédent ou du déficit du secteur d'activité :
 - en cas d'excédent du secteur d'activité, on considèrera que l'ensemble des ressources de l'année du secteur (parmi lesquelles les dons et legs) ont été pour partie utilisées au financement des différents types d'emploi, et pour partie non utilisées. Seule la part utilisée sera répartie sur les différents types d'emplois.

- En cas de déficit du secteur d'activité, on considèrera que l'ensemble des ressources de l'année du secteur (parmi lesquelles les dons et legs) ont été intégralement utilisées au financement des différents types d'emploi.

14 . Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)

Ce montant correspond au « solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public » en début d'exercice.

L'association ne dispose pas de l'historique des fonds issus de la générosité du public non utilisés depuis sa création en 1933. En 2009, lors de la première application de cette disposition prévue par la réglementation comptable, l'association a opté pour le calcul de ce montant au moyen de la méthode simplifiée, qui consistait à appliquer à la part des fonds propres non utilisés au 31.12.2008 le pourcentage moyen de dons et legs non affectés, collectés sur les trois exercices précédents (soit de 2006 à 2008).

Cette méthode simplifiée et automatique ne nous semble pas correspondre à notre situation financière actuelle. Ainsi, le fonds de roulement net global des deux secteurs bénéficiaires de la très grande majorité des dons et legs collectés, à savoir nos délégations et notre siège, est globalement négatif, ce qui traduit l'absence de fonds propres disponibles. Par voie de conséquence, aucun fonds propre issus de la générosité du public n'est disponible au changement de réglementation comptable, au 31.12.2019.

Par suite, le « solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public » correspond aux variations calculées depuis 2020.

15 . Bénévolat

La valorisation du bénévolat n'est comptabilisée ni en charges ni en produits (cf note 30 de l'annexe aux comptes annuels) ; elle ne figure donc pas non plus dans le présent compte d'emploi des ressources.

25 000 personnes nous apportent leurs concours, sous forme d'interventions et de prestations bénévoles, principalement dans nos structures en gestion directe, dont 4 000 personnes de façon régulière.

Quantitativement, l'aide offerte par nos bénévoles réguliers peut être évaluée à 730 000 heures en 2021 (560 000 en 2020) dont la répartition par activité est la suivante :

- 37,5 % pour les activités de loisirs et rencontres de personnes en situation de handicap
- 28,8 % pour les activités de revendication, représentation et communication
- 16,9 % pour la collecte de ressources
- 8,0 % pour le fonctionnement administratif de l'association
- 3,7 % pour l'éducation et la vie professionnelle
- 2,0 % pour l'aide humaine
- 1,8 % pour l'insertion dans la vie sociale
- 1,3 % pour l'amélioration du cadre de vie

La grande majorité de ces prestations bénévoles régulières sont effectuées dans nos délégations départementales (82% des heures).